

Octobre-décembre 2013

# LE VENT DES BANCELS

VIVRE DES CÉVENNES  
AU MONT-LOZÈRE

FRAISSINET DE LOZÈRE LE PONT DE MONTVERT  
SAINT ANDÉOL DE CLERGUEMORT  
SAINT FRÉZAL DE VENTALON  
SAINT MAURICE DE VENTALON



ISSN 2105-3626

## Crédit photos

Couverture:  
*Vent des Bancelles n°19-99*

p. 2,23 :  
*Simone Cros-Allier*

p.21:  
*illustration*  
*Camille Debiere et*  
*Marie Debiere*

p.47 :  
*Habitat et développement*

p. 18, 45-46 :  
*Julie Hugon*

p. 20 :  
*Roland Mousquès*

p. 2,21-22 :  
*Véronique Nunge*

p. 15-20 :  
*Etienne Passebois*

p. 4, 6-7 :  
*Emilie Reydon*

## Sommaire

p.3- Edito  
**Le Vent des Bancelles en fête !**

p.5- Courriers des lecteurs  
**Le Vent des Bancelles vu par les lecteurs**

p.8- Dans l'œil du cyclone  
**D'où vient le «Vent» ?**

p.15- Bise-Art, Blizart  
**Le grand témoin des Céven'ties**

p.21- L'air de rien  
**Avoir ascèse disent ces temps**

p.22- Aura Rossa  
**Quicòm serà**

p.24- Ah Lisez  
**Témoignage :**  
**Les prisons françaises aujourd'hui**

p.26- Tourbillon  
**Des séjours sont proposés**  
**par le centre de loisirs «Méli Mélo»**  
**pour 2014**

p.27- Tempête de délibérations

p.44- En coup de vent  
**Pourquoi ne pas Habiter Mieux ?**



Directeur de publication :  
Étienne Passebois

Comité de rédaction :  
Christophe Blangero, Pierrette Coudert,  
Simone Cros-Allier, Ghislaine Guignier,  
Jacques et Julie Hugon, Maurice  
Jeannet, Annah Lantieri, Magali  
Martinez, Daniel Mathieu, Marie-  
Claude et Christian Mestre, Roland  
Mousquès, Josette Roux, Éric Tamisier,  
Philou Thomas, Jeanne et Alain Pantel,  
Étienne Passebois, Michel Riou, Odile  
Rival, Jean-Marie Thoyer, Jean-Michel  
Vandersteen, Alain Ventura

Mise en page :  
Magali Martinez

Imprimerie :  
IMPRIMERIE DES 4  
48 100 Marvejols

Abonnement :  
Cette revue est distribuée gratuite-  
ment aux administrés de Saint Andéol  
de Clerguemort et de St Frézal de  
Ventallon ainsi qu'aux résidents perma-  
nents de Saint Maurice de Ventallon,  
du Pont de Montvert et de Fraissinet  
de Lozère à leur domicile sur les trois  
communes. Pour un envoi à une autre  
adresse, prière de s'abonner.

**Prix de vente au numéro :**  
**6 euros/n°**  
**Abonnement à l'année**  
**(4 numéros) : 20 euros/an**

**Abonnement de soutien :**  
**25 euros/an et plus...**  
**Chèques libellés à l'ordre de :**  
**« mairie de St Frézal de Ventallon »,**  
**et adressés à mairie de St Frézal de**  
**Ventalon 48 240.**

ISSN 210J-3626  
Dépôt légal : à parution



## Le Vent des Bancels en fête !

*Amis lecteurs,*

*La parution du numéro 100 de votre Vent des Bancels mérite bien une fête ! Aussi nous vous informons que cet événement, auquel vous serez bien entendu conviés, se déroulera au printemps prochain (probablement un samedi fin mai, début juin 2014).*

*La date précise n'est pas encore fixée, mais dores et déjà retenez votre souffle : pour éteindre 100 bougies, il vous en faudra.*

*Dans le prochain numéro (N°101 – parution en avril 2014), nous vous dévoilerons la date, le lieu et le programme des festivités.*

*En attendant, bonne lecture à tous et merci pour votre fidélité.*

*Le comité de rédaction*

### Un parmi les saints (5), même si 2 ne le sont pas !

Il y a déjà une trentaine d'années que, maire débutant, j'ai pensé à un journal communal pour rendre compte de nos activités et conserver le contact avec « nos administrés », puis le voyant trop rébarbatif avec de seuls comptes-rendus de conseils ou d'actions municipales, nous avons pensé élargir notre réflexion et parler de ce qu'était la commune, ses habitants, ses hameaux... Cela a déjà constitué une première revue de conception modeste et très artisanale, mais nettement plus étoffée.

Et puis, les enfants de Saint Andéol venant à notre école de Pénens, pourquoi ne pas faire participer cette commune ? Elle a rapidement accepté : territoire élargi, nouveaux participants à la rédaction... un progrès non négligeable.

On est allé ensuite à Saint Maurice et, la communauté de communes se créant, le Pont de Montvert et Fraissinet de Lozère ont adhéré.

Nous voilà maintenant forts d'une belle revue avec les moyens de son ambition et même s'il n'y a pas de quoi fouetter un chat, nous en serions plutôt fiers.

Nos lecteurs (tous les habitants de la communauté et un bon nombre d'abonnés) ne nous présentent pas de critiques sévères et même s'ils ne nous tissent pas toujours des louanges, semblent apprécier ce travail.

Alors, célébrons comme il se doit ce N° 100...

Et poursuivons notre route avec la même volonté et la même ardeur !

Etienne Passebois

### Le Vent des bancels

« La mairie se devait de sortir du Géripon et je pensais que même une petite commune avait le droit de communiquer avec ses administrés. Il faut dire « je veux » et être obstiné « comme une tique à la queue d'une chèvre ». Le numéro 0 est né au tout début des années 80. Ce fût un A4 plié en deux. Il est bien beau d'avoir une idée, mais encore faut-il la concrétiser. C'est Alain Ventura qui en aura été l'artisan. Il a joué ici un rôle irremplaçable. Notre volonté était de recueillir une mémoire. La publication est devenue un support d'information et un élément de coordination pour la communauté de communes ».

Etienne Passebois



●●● J'ai apprécié, depuis le début de cette aventure journalistique, ce journal, né à Saint Frézal de Ventalon, qui faisait souffler un air nouveau des Cévennes jusqu'au mont Lozère. J'ai fait partie des premiers abonnés, puis en temps qu'élus j'ai milité pour qu'il associe les habitants de ma commune (et des autres communes du canton). Ce trimestriel ouvre des débats, valorise les projets, les actions et les innovations des associations, des collectivités et des forces vives du territoire, ou plus simplement il présente des gens d'ici. Je garde, personnellement, un souvenir ému de la présentation de Nathalie, ma mère. Le grand atout du Vent des Bancelles, c'est que chacun peut s'y exprimer librement à la différence d'un journal d'une collectivité. Bravo à ses créateurs, Étienne Passebois et Alain Ventura, Bravo à Magali Martinez qui coordonne aujourd'hui sa conception, fabrication et diffusion. Merci au comité de rédaction qui a assuré pendant 25 ans une ligne éditoriale cohérente, sans jamais trop censurer. Grâce au site internet de notre communauté de communes, il est accessible par tous en version numérique (du 1er au centième). Demain (rêverie d'un ex-PSU), peut-être, cette revue deviendra elle un « chat » interactif au service de la démocratie participative.

Jean-Pierre Allier

Déjà un bail que St Andéol participe au Vent des Bancelles, c'était je crois bien avant qu'un chat à la queue coupée ne vienne semer le trouble au hameau de Pénens sur la commune de St Frézal, bien avant la floraison des jonquilles à St Maurice de Ventalon, le souffle du vent des Bancelles n'avait pas encore atteint le Pont et Fraissinet de Lozère. À cette époque il ne se parlait pas encore de communauté de communes, c'était juste après les élections municipales de 1999. Avec nos amis de St Frézal nous partagions depuis les années 80 un certain nombre de combats liés à l'installation des jeunes que nous étions à l'époque, combat pour trouver une maison et créer son activité, combat pour conserver l'école, assurer les ramassages scolaire, la cantine et bien d'autres choses encore. Aussi c'est très naturellement, que le conseil municipal nouvellement élu a pris la décision de participer à la réalisation du journal. Au fil des articles le vent des Bancelles contribue à rendre compte des événements d'hier et d'aujourd'hui, il permet une meilleure connaissance du territoire et de ses habitants. Outil participant au lien social sur nos communes depuis maintenant cent numéros, je ne peux que dire chapeau à tout les bénévoles qui le font vivre.

Daniel Mathieu

Lors de plusieurs réunions, monsieur Passebois propose de créer un petit journal, lequel relaterait les diverses réalisations ou travaux qui se feraient dans les communes. Grâce à son secrétaire de l'ASA, monsieur Ventura, tout cela a été possible et mis en place (Un peu plus de travail). Cha(t)que maire étant sollicité y est allé de son petit mot, sur la vie dans sa propre commune, dans l'ancien temps ou sur le passé de certains villages. Les habitants pouvant participer aussi, quel plaisir de découvrir la vie d'autrefois par des récits récoltés auprès d'eux. La plupart apprenaient par ce petit journal l'avancement des travaux, les services qui se créent ainsi que les progrès (informatique, communication, animation).

■  
Marinette Dubois





●●● *En réfléchissant, je me dis comment un si petit pays, peut-il après tant d'années, avoir autant de choses à raconter? Comment tenir en haleine ses lecteurs, les fidéliser au point de créer le manque... Et oui il faut attendre le prochain numéro.*

**Françoise Soustelle**

## La richesse de l'histoire de nos montagnes

Cent numéros du Vent des Bancelles! Les lecteurs assidus que nous sommes revoient cette lente évolution depuis le simple écho communal (et si important pour donner un peu plus de sens à notre collectivité), pour aboutir à ce journal intercommunal que les rédacteurs patients de nos six communes élaborent au fil des trimestres. C'est une véritable mémoire collective, et un outil de notre démocratie citoyenne.

Nous sommes arrivés dans le pays il y a plus de 40 ans, mais les cyclones trimestriels du journal continuent à nous faire faire des découvertes. Les tempêtes de délibérations abordent de multiples aspects de la complexité de la gestion municipale ou communautaire, parfois encore mise plus en relief par le mot du Maire. Bref, pour une fois nous recherchons les accidents climatiques! Nous pourrions continuer et décrire toutes les rubriques; ce serait lassant et flageolet.

Nous allons simplement ajouter une petite pierre (de schiste bien entendu) à cet édifice de mémoire en évoquant la richesse de l'histoire de nos communes.

C'est un nombre bien rond, ce nombre 100 qui maintenant fait évidemment penser au centième anniversaire de la Première Guerre mondiale, la « Grande Guerre ». Certes, mais ce n'est pas cette Grande Guerre, qui a saigné les serres et les vallées ici, que nous allons évoquer.

Sans remonter cent ans en arrière, l'histoire vécue il y a 60 ans et qui témoigne d'une humanité profonde et constante, mérite d'être racontée et rappelée.

Nous avons acquis en 1975 le mas que nous a vendu Irénée Bastide (née Roux) au Salson à Saint Frézal de Ventalon.

Elle y était née il y a 100 ans (en 1913), ce mas étant celui de sa famille depuis de nombreuses générations. Orpheline de père très tôt, son père ayant été tué au début de la Grande Guerre, elle vécut son enfance au Salson avec sa mère et ses grands parents où elle resta jusqu'après la fin de la Seconde Guerre.

Nous avons eu quelques occasions de parler des années d'occupation avec Irénée Bastide, et également avec Yvonne Guin du Tronc.

C'est ainsi que nous avons appris l'histoire de l'arrivée au Salson d'une famille réfugiée en Cévennes, les Jularid famille juive belge.

Partis de Bruxelles, c'est vers les Cévennes qu'ils se sont dirigés. Tout simplement en raison de l'histoire et des traditions cévenoles de résistance et d'hospitalité qu'ils connaissaient. Vialas les a accueillis, puis ils se sont installés au mas de la Font pour presque trois années.



Mais la violence et la traque n'ont pas épargné les Cévennes. Les Juliard ont dû quitter Soleyrols et ont été répartis sur des lieux de plus grande sécurité, car plus isolés, cet isolement garantissant une meilleure protection. C'est au Tronc (Saint Maurice de Ventalon) auprès de la famille Guin (Yvonne et Léon) que les hommes de la famille ont trouvé refuge, tandis que trois enfants et leur mère étaient accueillis par la famille Bastide-Roux au Salson.

C'est à tout un pays que cette famille doit sa survie ; d'autres également.

Une des enfants cachés dans notre mas du Salson, France Pruitt, a raconté son histoire et leur vie en Cévennes dans un livre publié en anglais<sup>1</sup>. Nombre de détails jalonnent son récit, de la vie quotidienne, aux surnoms des femmes qui les ont reçus, en passant par le trajet quotidien pour l'école de Vimbouches via le moulin et le torrent ; c'est un témoignage important de cette période, et une trace écrite de l'engagement de nombreux hommes et femmes.

C'est aussi un rappel de la constance du pays cévenol dans sa tradition d'humanité et d'assistance.

Si Yvonne et Léon Guin ont été reconnus et distingués pour leurs très nombreuses actions, d'autres, plus anonymes, ont aussi apporté aide, soutien et chaleur à celles et ceux qui en avaient un si grand besoin.

Plusieurs membres de la famille Juliard sont souvent revenus en Cévennes, et conservent toute leur fidélité et tout leur attachement à nos montagnes. Nous avons encore beaucoup d'émotion lorsque nous voyons cette « chambre sur la voûte » où Irénée avait hébergé France Pruitt. Irénée Bastide nous a quittés il y a environ 30 ans ; son souvenir est bien présent.

Les années s'écoulent, comme les numéros – bien vivants et si riches – du Vent des Bancelles. Un Saint-Frézalien d'adoption, P-A Clément, a décrit et rappelé<sup>2</sup> le maquis naissant et combattant. Le site de Champdomergue – Camisards et Maquisards – maintient concrètement la mémoire de résistance.

Nous avons tenu à évoquer aussi les traditions d'humanité et d'accueil rencontrés jusque dans les plus petits hameaux et dont le titre d'un livre connu<sup>3</sup> se fait l'écho.

Merci à toutes celles et à tous ceux qui font vivre le Vent des Bancelles. C'est toujours un heureux moment que de découvrir le dernier numéro. Avec d'autres très belles revues comme La Garance Voyageuse réalisée à Saint-Germain de Calberte et qui a fêté fin 2012 son numéro 100 (quelle coïncidence), le Vent des Bancelles nous tient compagnie tout au long de l'année, que nous soyons loin ou non du pays.

**Catherine Pardoux  
et Bernard Goldfarb**

<sup>1</sup> *Faith, Courage and Survival in a Time of Trouble*, France J. Pruitt.

<sup>2</sup> *Le lien des chercheurs cévenols n°170* (juillet-septembre 2012)

<sup>3</sup> *Cévennes, terre de refuge : 1940-1944*, Ph.Joutard, J.Poujol et P.Cabanel, Presses du Languedoc.









- le contenu prenait aussi de l'importance, avec un édito de Joseph IAQUINTA (alors conseiller municipal en charge de la commission information), un mot du Maire (Étienne PASSEBOIS), appel à la participation des administrés et enfin, courrier des lecteurs.

Et puis vint le N° 4 qui parut en août 1984, dont Joseph, en accord avec le Conseil Municipal du 24 juillet (et je les en remercie à nouveau aujourd'hui!) me confia la réalisation de la couverture sous forme de 9 tableaux genre bande dessinée...

Le loup était désormais entré dans la bergerie !

Il s'agissait alors d'un bulletin de 8 pages recto-verso photocopié, mais pour ce qui est du contenu l'on en revenait uniquement aux comptes-rendus de conseils municipaux, sans édito ni mot du maire. Le texte se retrouvait à nouveau sur une seule colonne.

Les N° 5 (déc. 84) et 6 (oct. 85) furent calqués sur ce N° 4 avec toutefois quelques courriers des lecteurs et notamment pour le N° 6 un texte des enfants de l'école sur leur sortie scolaire.

Le N° 7 (été 86) marqua une nouvelle évolution de ce « bulletin ». Une équipe rédactionnelle s'était mise en place (Étienne PASSEBOIS, Jean-Yves PIN, Henri ROUQUET, et moi-même). Ne pas être simplement la vitrine du Conseil Municipal, mais se faire aussi l'écho des actions associatives, collectives et individuelles

qui font que le territoire vive, se développe et se repeuple, tels sont les objectifs fixés.

Par ailleurs pour donner plus d'attrait à cette revue, une nouvelle « maquette » voit le jour : texte sur 2 colonnes tapées à la machine à écrire, découpées et collées à la main par votre serviteur. Les titres en gras apparaissent ainsi que les « lettrines » (première lettre beaucoup plus grosse en début d'article), tout ça réalisé à partir de « lettraset » autocollantes (alphabet avec lettres de toutes tailles imprimées sur adhésif et transférées sur le texte)...

Maintenant qu'on connaît l'ordinateur et les facilités de montage qu'il offre quand on sait un peu le manier, on se dit qu'on était un peu timbré !

Le contenu lui aussi fut largement modifié : couverture pleine page, sommaire, édito, mot du maire, informations sur la vie communale, courrier des lecteurs, brèves de Madeleine SOUSTELLE et même, la « feuille de fou » de l'employé communal (je vous rassure c'est la seule et unique qui ait été publiée!) sur une page A4 écrite à la main et accompagnée de dessins faits maison. Par contre, le choix avait été fait de ne plus publier les comptes-rendus de conseils municipaux, ceux-ci paraissant dans la « Lozère Nouvelle ». Quelques illustrations apparaissent également (affiche de la fête communale, plan des sentiers...).

Les numéros suivants furent conçus sur le même modèle (parution semestrielle), avec les mêmes moyens (textes en colonnes tapés à la machine, découpés et collés à la main).

À partir du N° 9 (premier semestre 1987) le « Bulletin Municipal » devint « La vie communale », titre plus en adéquation avec le contenu plus ouvert défini lors de la réalisation du N° 7. On y retrouvait les comptes-rendus de conseils découpés dans « La Lozère Nouvelle ». Une nouvelle maquette de couverture voyait le jour et les dessins furent plus nombreux. Il y eut notamment à la veille des élections municipales de 1989 (N° 11 – deuxième semestre 88) les (fausses) affiches électorales humoristiques que j'avais dessinées pour « remercier les conseillers sortants de m'avoir supporté durant ces six années », qui firent quelques vagues... C'est vrai qu'avec du recul, certaines pouvaient mériter le carton jaune, voire rouge, mais bon, quand on a un humour à limite du bon goût, il faut savoir assumer !

Pour le N° 12 (premier semestre 89), Paul GACHET vint agrémente la publication de ses poésies...

Ensuite, « la vie communale » poursuit tant bien que mal son petit bonhomme de chemin dans les mêmes conditions... jusqu'au numéro 18 inclus (premier semestre 92), avec désormais des photos et toujours les mêmes illustrations « limites » que je ne savais éviter.

**Le Mot du Maire.**  
En matière de compte rendu de mandat  
ou 6 ans après...

**JE PARS**

PAR LE MAIRE MAHARD

LE VENT DES BANCELLES

LA VIE COMMUNALE A ST FRÉZAL EN TROIS QUARTS

■ SOS  
Somalie

■ Enquête  
environnement  
vie  
quotidienne

■ Au pays  
des  
jardiniers  
expatriés

■ La  
Société  
humaine:  
l'Ayrolles

■ C.F.D.  
le retour?

■ Un journal avec les enfants..!

Grâce à la Fédération Nationale des Foyers Ruraux, découvrez aujourd'hui votre journal rajeuni et encore plus dynamique !

Un journal avec les enfants ..!

Rattrajons les mémoires !

Et puis, et puis...  
... En juin 1992, quand la Fédération Nationale des Foyers Ruraux m'a proposé - j'étais alors président du tout nouveau Foyer rural de St Frézal « Regain » - de participer à une expérimentation sur le thème de « la communication de proximité en milieu rural : rôle possible des jeunes et de l'école », nous n'avons pas hésité, avec mes amis du Foyer, à poser notre candidature, soutenus par l'école et la mairie. Il s'agissait de véhiculer l'information locale par le biais d'un journal ou d'une partie de journal réalisé par les enfants de l'école, du foyer rural et de la commune. Pour se faire, les foyers retenus seraient dotés d'un matériel informatique muni d'un logiciel de publication assisté par ordinateur (PAO) afin de mettre en page le journal. Une formation journalistique était également prévue....

... Oui, mais, seuls dix Foyers ruraux sur toute la France devaient être retenus ! Quel poids pouvait avoir St Frézal, fort de ses 100 habitants de l'époque, face aux autres communes de France bien plus importantes ?

Et pourtant nous y croyons... !

C'était pour nous un tel espoir de redynamiser notre « Vie Communale », de la rendre plus attractive, plus vivante, plus en phase avec l'actualité et le monde moderne, tout en disposant de moyens modernes de composition et de mise en page que, financièrement, nous n'avions pas les moyens de nous offrir...

Il faut dire que l'idée d'ouvrir le journal aux enfants a tout de suite séduit les trois partenaires qu'étaient la municipalité, le foyer « Regain » et l'école.

Nous avons donc ensemble échaudé le projet d'un journal commun que nous avons proposé à la Fédération Nationale des Foyers Ruraux.

Et puis, le rêve s'est accompli : en Octobre, sélectionnés avec 20 autres, nous montions à Paris afin de mettre au point la suite des opérations... Suite positive, puisqu'en novembre nous fumes dotés d'un ordinateur « Apple - Mac Classic » et conviés, Nadine VILAS et moi-même, à suivre une formation journalistique très complète. Cette réussite nous la devons au soutien indéfectible de la Fédération Départementale des Foyers Ruraux et notamment à Jean-Luc AIGOUY, son président et à Marie et Sylvie, nos permanentes au dévouement légendaire que je remercie à nouveau aujourd'hui. L'ordinateur fut installé à l'école des Abrits, et les enfants se mirent au travail, aidés par Henri et Olga, les instituteurs de l'époque et par moi-même, qui intervenait alors dans le cadre d'un projet d'école. De mon côté, j'avais dû me familiariser avec l'appareil et les nombreuses possibilités qu'il offrait... apprentissage laborieux s'il en est !

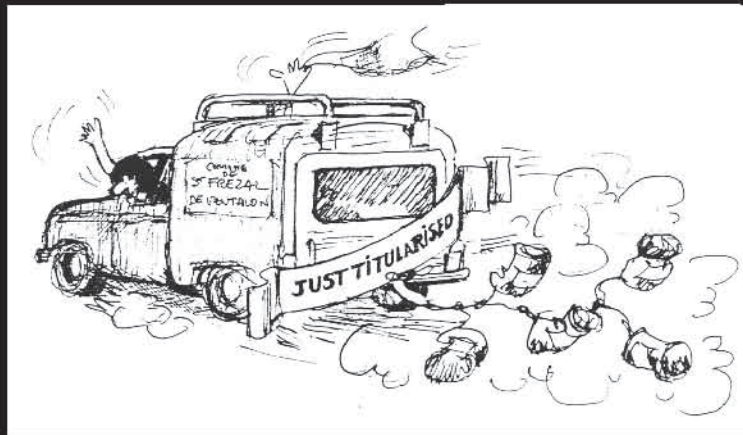
Et voilà, c'était parti...



« La vie Communale » faisait peu neuve, et pour marquer cette nouvelle évolution, le comité de rédaction dont le nombre s'étoffait, décida de « donner à cette revue un titre qui soit plus local et qui reflète davantage l'esprit dans lequel elle est conçue », nous annonce l'édito du premier numéro nouvelle formule. « Les bancelles, ces terrasses cultivées, soutenues par des murettes de schiste que les anciens sans cesse remontaient, sont bien une des caractéristiques principales de nos paysages ; quant au vent, il entre dans le nom même de notre commune et souffle souvent dans certaines de nos vallées. De tous temps, ce fut un colporteur de nouvelles et d'histoires plus fantastiques les unes que les autres. »

Ainsi naissait « Le Vent des Bancelles » avec le N° 19 (deuxième semestre 1992).

La mise en page a déjà de nombreuses ressemblances avec celle que vous connaissez. Les noms des membres du comité de rédaction apparaissent et un directeur de publication est désigné : il s'agit tout naturellement d'Étienne PASSEBOIS.



Un système d'abonnement de soutien est également mis en place pour financer l'impression (photocopie sur papier format A3 plié en deux et agrafé sur tranche) qui est confiée à un professionnel.

Les titres de rubriques liés au vent (brise municipale, souffle de jeunesse, tempête de délibérations...) apparaissent. Les photos sont plus nombreuses et bien sûr les dessins des enfants de l'école accompagnent leurs textes.

Le foyer rural y produit aussi des articles sur ses activités (les samedis de Julie) et la commune détaille les projets en cours.

Enfin une nouvelle rubrique proposée par Nadine voit le jour : « sème le vent » avec un petit sachet de graines offert au lecteur avec conseils d'utilisation des futures productions.

Les comptes-rendus de conseils municipaux sont aussi présents avec également les brèves « en coup de vent ».

Le tout aboutissant à une revue de 36 pages, s'il vous plait !

Les numéros qui suivirent furent, à partir de ce moment, conçus sur le même modèle. Le journal, de semestriel devint trimestriel à compter du numéro 21 (troisième trimestre 1993). Les directeurs d'école changèrent et Henri ROUQUET laissa la place à Jacques HUGON, qui maintint et même accentua la relation entre les enfants de l'école et le « Vent » avec notamment des narrations de sorties et de voyages scolaires.

Nouvelle évolution en 1994 : le comité de rédaction, qui se réunissait pour la préparation de chaque parution, décida de créer à partir du numéro 23 (premier trimestre 1994) une nouvelle rubrique : « Dans l'œil du cyclone » dont le but était de faire un « zoom » sur un hameau afin d'en rappeler l'histoire, les anciennes conditions de vie, mais aussi d'en parler au présent, en faisant s'exprimer ses habitants tant anciens que nouveaux.

Ensuite, pour que l'histoire soit complète, il faut relater l'épisode de la participation de notre journal au « Festival des Médias Locaux » qui se déroulait à Marne-la-Vallée, près de Paris- avec un jury composé de professionnels du journalisme - dans la catégorie « Journaux de Quartier » où nous fûmes parmi les quatre nommés (sur 80 candidatures présentées). Certes, nous ne fûmes pas « lauréats » du premier prix qui revint logiquement à un journal de quartier concernant 14.000 habitants (!), mais Étienne se souvient encore de ce moment émouvant où le président dit en public que « Le Vent des Bancelles, réalisé par une équipe dynamique de petite commune rurale avait beaucoup plu au jury ». Sa rencontre avec Charles PASQUA, présent à cette cérémonie, fut d'ailleurs immortalisée par un poster inédit inclus dans le numéro 24 (deuxième trimestre 1994).

Et puis, au fil des numéros, l'enthousiasme tomba un peu... Les rédacteurs, à court de sujets, se firent plus rares d'autant que le tour des hameaux de St Frézal était (presque)

bouclé... Du coup, la ponctualité de parution devenait plus aléatoire.

C'est alors que le « Vent » se renforça grâce à nouveau souffle... venu de la commune voisine ! Saint Andéol entra dans le comité de rédaction et s'associait désormais au Vent des Bancelles. Avec cette adhésion de nouvelles idées d'articles vinrent enrichir le contenu du journal, notamment avec la création de la rubrique « Bise Art, Blizzart » destinée à faire connaître les créations d'un artiste local ou l'action d'un passionné en publiant son interview. C'est ce que découvrirent les lecteurs avec le numéro 31 (Juin 1996).

Ensuite, à compter du numéro 34 (Mai 1997), la participation des enfants au journal devint plus épisodique...

Avec le numéro 44 (novembre 1999) une nouvelle bouffée d'oxygène fut apportée par nos amis de Saint Maurice qui vinrent nous rejoindre... Les trois « Saints » étaient désormais réunis dans une même publication ! Le « Vent » grossissait tant en nombre de pages qu'en nombre de tirages : nous en étions alors à 300 exemplaires, ce qui n'était pas un mince travail pour Marie-Claude et Christian MESTRE - merci mes amis pour votre implication sans faille ! - qui depuis déjà pas mal de temps réalisaient le tirage sur la photocopieuse de la mairie, le montage, l'agrafage... et les envois aux abonnés.



●●● En tout plus de 2 jours plus que complets de travail bénévole à deux ! Il fallait vraiment qu'on y croit tous !

Ce fut aussi le temps des comités de rédactions conviviaux que l'on faisait le soir chez les uns et les autres avec un bon repas à la clef mitonné par l'hôte du jour...

Le numéro 50 (mai 2001), fut fêté comme il se doit par une journée de rencontre à la salle communale de Saint Frézal, qui permit à nos fidèles lecteurs de partager le « verre de l'amitié » de rencontrer et de découvrir quelques journaux voisins. Ce fut moment d'échange riche et marqué par une extrême convivialité.

Une formation destinée à tous les rédacteurs « en poste » ou potentiels fut même organisée par Bernard BOLZE, journaliste à Lyon et familier de Pénens-bas : « Vendre du Vent », tel en était le titre... †out un programme !

Enfin - et je vais arrêter là mes mémoires d'ancien combattant ! - grâce à l'action de notre communauté de communes toute jeune de 3 ans, les communes de Fraissinet de Lozère et du Pont de Montvert vinrent rejoindre notre équipe en 2007 (numéro 76).

Le « Vent » soufflait désormais sur l'ensemble de notre territoire communautaire et s'enrichissait ainsi d'expériences nouvelles, de nouveaux rédacteurs et de nouvelles rubriques. Il pouvait ainsi envisager l'avenir avec un souffle léger.

D'autant qu'il venait par la même occasion de rencontrer Magali MARTINEZ - à laquelle je vais maintenant passer la parole pour qu'elle nous livre ses sentiments sur ces 6 années déjà passées - qui s'est tout de suite impliquée dans la conception, la mise en page et la collecte des articles avec la gentillesse, la compétence et le sérieux que nous lui connaissons.

Merci, Magali, d'avoir pris le relais, merci pour ce « coup de jeune » que tu as apporté. Merci également aux membres du Conseil Communautaire et à son Président, Daniel MATHIEU, d'avoir accepté de financer (en partie, car je sais qu'il y a beaucoup de bénévolat de la part de Magali !) ce travail.

Alors, oui, qui aurait pu penser que la petite feuille de 1983 serait portée si loin par le Vent... et tirée aujourd'hui à 600 exemplaires ?

Voilà donc, d'où vient le Vent... Où va-t-il ? Ça, c'est Magali qui va nous le dire !

En conclusion, je voudrais dire à quel point j'ai apprécié tout au long de ce parcours, cette extraordinaire aventure humaine, la convivialité des comités de rédaction et la richesse des échanges que nous y rencontrons, combien je remercie toutes celles et ceux qui y ont participé de près ou de loin d'y avoir cru sans jamais douter une seconde, certains qu'ensemble, on ne manquera jamais de souffle.

Nous en aurons du reste bientôt besoin pour souffler nos 100 bougies !

Merci enfin à tous nos fidèles lecteurs et abonnés qui ne manquent pas de nous adresser régulièrement leurs encouragements.

Alors, bon Vent à tous, et qu'il souffle longtemps, longtemps... !

Alain VENTURA



## Du numéro 76 au numéro 100

C'est en 2007 qu'Alain est venu me trouver à la cyberbase, « une ébauche du journal à la main ». Sans hésitation, mais consciente de la tâche qui m'attendait, je décidais de me lancer dans l'aventure. C'est ainsi que commençait l'élaboration du numéro 76 du Vent des Bancelles. Mon arrivée au Vent des Bancelles s'est effectuée simultanément à l'intégration au journal de deux nouvelles communes : Le Pont de Montvert et Fraissinet de Lozère.

Mon premier numéro a été conçu non sans peine. La réalisation d'un journal se fait en étroite collaboration avec les auteurs des articles, auprès desquels je dois récupérer textes et photos afin de terminer la mise en page et permettre une parution dans les temps, ce qui nécessite une bonne coordination de tous les intervenants. La synergie des acteurs permet de dynamiser l'élaboration du journal.

Ce qu'il faut savoir concernant la parution d'un journal, c'est qu'elle induit de nombreuses étapes. Tout d'abord, la création de l'ordre du jour et envoi aux personnes du comité de rédaction.

Celui-ci se réunit pour s'accorder sur l'orientation générale du numéro à venir, les sujets qui vont être abordés, critiquer de la manière la plus objective possible la mise en forme du journal afin d'améliorer son ergonomie, et donc le confort du lecteur. Il faut également se projeter : penser au numéro suivant, à la ligne éditoriale sur une certaine durée.

La lecture du courrier des lecteurs constitue également une partie importante du travail.

Quant aux auteurs, nous devons veiller à la bonne réception de leurs articles et images, ainsi qu'à un suivi qui permette d'échanger avec eux corrections et mise en page envisagée. La relecture des articles constitue une étape essentielle. L'équipe du journal s'occupe de retoucher et corriger les textes reçus avant d'envoyer

la maquette à l'imprimeur, mais également après le BAT (bon à tirer), qui signe la dernière étape du processus.

Le résultat final advient avec l'impression du journal qui est réceptionné puis distribué aux différentes communes et aux abonnés.

Vous l'aurez compris, la chaîne éditoriale est donc un travail d'équipe qui lie ensemble auteurs, correcteurs et compositeurs, distributeurs, et, bien entendu, lecteurs !

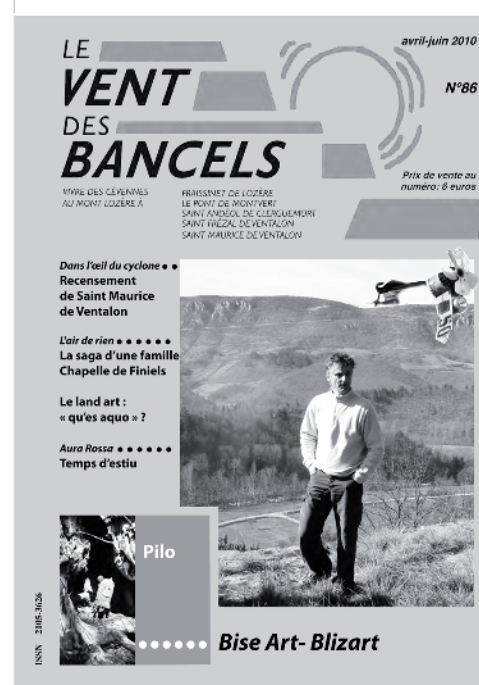
Mais revenons à mes débuts au Vent des Bancelles. Si je vous ai précédemment énuméré les principales étapes dans l'élaboration des articles du journal, il est important de rappeler les moyens utilisés à l'époque pour réaliser le journal. Nous allons maintenant avoir un petit aperçu de l'aspect technique.

Après avoir bien entendu recensé les différents articles du numéro, on réalise un « chemin de fer ». C'est seulement après la réalisation du chemin de fer que l'on peut effectuer le travail de mise en page. Mais qu'est-ce qu'un chemin de fer ?

On parle de chemin de fer lorsque l'on met côte à côte chaque page en préparation d'un document donné, afin de visualiser l'ensemble de celui-ci avant sa mise en page finale et son impression.

Cela permet également de déterminer le nombre d'illustrations afin d'aider à l'estimation du temps qu'il faudra pour en créer la totalité.

Le logiciel utilisé à cette époque pour l'élaboration du vent des bancelles était AppleWorks, une suite bureautique produite par Apple pour les ordinateurs fonctionnant sous Mac OS ou Windows. AppleWorks comporte notamment un traitement de texte. Ce logiciel avait ses limites. Réaliser 52 pages avec ce dernier lui demandait beaucoup d'efforts et



## Le Vent des Bancelles Comment y participer ?

### Faut-il faire partie du comité de rédaction pour écrire ?

Non, toute personne souhaitant écrire peut soumettre sa (ses) proposition (s) ou écrit (s) au comité de rédaction.

### Y a-t-il des thèmes imposés ?

Le Vent des Bancelles couvre de nombreux thèmes : historique, actualité, activités, littérature et autres... Donc tout article peut y trouver sa place...

Le Vent des Bancelles se veut être une source d'expression pour notre territoire, d'où l'importance fondamentale de son contenu. Ce dernier accorde de l'importance à l'histoire des hommes qui a façonné au fil des siècles notre espace, mais aussi à l'actualité et à son devenir, à la vie locale et associative. Mais nous nous intéressons aussi à des sujets plus globaux, plus généraux; il s'agit souvent d'articles en rapport avec des thèmes à l'échelle du monde dans le quel nous vivons, comme les questions portant sur les économies d'énergie (ex. : questions pratiques, astuces...), les sources d'énergie (nouvelles ou pas)...

La vie du Vent des Bancelles, c'est vous tous qui la faites.

Vous avez des informations, des remarques, des questions, faites le savoir :

**Par mail**  
[cybermdeponddemontvert@gmail.com](mailto:cybermdeponddemontvert@gmail.com),

**Par courrier**  
mairie de Saint Fréal de Ventalon,  
48 240 Saint Fréal de Ventalon,

**Par téléphone**  
04 34 09 06 14



était donc une entreprise laborieuse. Très souvent, on pouvait voir apparaître une petite fenêtre dans laquelle il était inscrit : « l'application a été quittée inopinément ». Et le programme se fermait immédiatement sans prévenir.

Bien entendu toute modification non enregistrée disparaissait. Afin de limiter au maximum ces désagréments, je devais enregistrer toutes les modifications effectuées au cours du travail.

C'est au numéro 82 (mars-avril 2009) que nous avons changé d'imprimerie. Au numéro 84, nous avons opté pour une qualité de papier différente (octobre 2009). Celui-ci est désormais mat et permet la mise en valeur des différentes photographies qui illustrent le Vent des Bancelles.

A u -  
jourd'hui mes efforts se portent beaucoup sur l'amélioration du rendu des photos en noir et blanc.

Le Vent des Bancelles est une revue fédératrice d'un territoire marqué par l'histoire et ses activités humaines. Elle met en exergue au travers de la vie culturelle le dynamisme et l'évolution d'un territoire. Ce que j'apprécie dans ce travail de mise en page, c'est de participer à cette remarquable envie de partage et de transmission de savoir et de savoir-faire.

On ne peut clore cet article sans remercier toutes les personnes qui contribuent à l'existence de ce journal, support de l'histoire d'un territoire, journal qui par-delà les Bancelles met en avant ses particularismes.

Magali Martinez

## Étienne Passebois : Le grand témoin des Céven'ties

*Étienne Passebois a été maire de Saint Frézal-de-Ventalon de 1977 à 2008.*

*Il aura tout connu des Cévennes : la période resplendissante d'avant guerre, l'inexorable déclin, le choc chevelu et salutaire des années 70, les années contemporaines du repeuplement et de l'Internet. Et aura donné vie au Vent des Bancelles pour accompagner le mouvement. Tour d'horizon.*



### La communication

Pour communiquer entre habitants, il y avait le signal. Quand nous avions quelque chose à dire aux Hameaux de Poussiels, du Cros ou de Penens, nous placions un drap dont la façon de l'installer exprimait le sens du message. Les gens se déplaçaient, alors, en marchant à pied, s'ils le pensaient nécessaire.

Comme disait Woody Allen, « je n'ai pas peur de la mort, mais quand elle frappera à la porte, je tacherai de n'être pas là ! ». Vous faites de moi une vedette à l'occasion de ce numéro 100 alors que j'ai l'impression d'avoir mené une petite vie. J'ai rencontré des gens qui ont fait la guerre, qui ont été par monts et par vaux, qui ont eu des malheurs... il n'y a rien eu de tel pour moi.

Mon premier mandat remonte à l'année 1977. Avoir vu cette commune resplendissante dans les années 30-35 m'a donné envie d'en devenir le maire. Resplendissante comme peut l'être un pays : il y avait de la vie, de l'activité.

Prenons comme exemple ce que l'on peut appeler une belle propriété cévenole : cinquante hectares, de l'eau. Selon le souhait de mon grand-père maternel, mon père s'y était installé comme paysan, content et fier. Il avait abandonné pour cela l'opportunité si enviée à l'époque d'entrer dans la gendarmerie. Consternation de ma mère pour qui, en 1925, c'eût été une promotion suprême : « femme de gendarme » !

On pouvait loger des gens, des bêtes. On avait des mûriers, des terres, trois hectares de prairies, cinq de châtaigniers. Voilà une propriété qui permettait de vivre ! C'est une nounou qui s'occupait de moi ! Ça n'empêchait pas ma mère de traire les chèvres.

## L'agriculture du temps de mon père

Nous avions des chèvres, des moutons, un cheval, trois vaches, des lapins, des poules et des cochons.

Nous avions des pâturages et le point fort : des châtaigneraies. Il y avait, bien sûr, les cultures vivrières : haricots, aubergines, tomates, navets, pommes de terre et les choux (que l'on plantait avec un peu de chaux au pied). Pour nourrir les bêtes, nous avions les châtaignes, les pommes de terre et les topinambours. Ces derniers n'ont pas besoin d'être replantés, le champ est à vie, le notre existe encore à ce jour.

Il y avait un rucher tronc et des fruits presque toute l'année : fraises, cerises, pommes, poires, abricots, raisins et vigne qui nous permettait de faire 40 à 60 hectolitres de vin.

Nous plantions de la touselle et du seigle pour faire du pain. (la touselle est une espèce ancienne de froment dont nous gardions la farine pour le pain du dimanche).

Nous avions là une belle propriété qui nous permettait presque de vivre en autarcie.

●●● Trois à quatre ouvriers agricoles et artisans travaillaient en permanence à l'année. J'ai vu une table où l'on mangeait une soupe à laquelle s'ajoutait un morceau de lard d'un kilo !

Et puis en 1937, presque du jour au lendemain, tout s'est effondré : plus d'ouvrier agricole pour faucher, bêcher, garder le troupeau, ramasser les châtaignes. Mon père et ma mère se sont retrouvés seuls. La mine et ses promesses ont tout emporté ! Les congés payés ! La semaine de 40 heures ! Les gens ont préféré travailler dans un trou plutôt que de s'échiner à venir à 5 heures du matin, faucher, rapporter le foin à la ferme. Alors mon père, pratiquement ruiné et incapable de faire vivre ainsi la propriété a dit : « nous mettons la clé sous la porte », et ce malgré les injonctions de son frère ou de l'une de ses voisines qui lui avait envoyé ce poème : « Aux voix qui vous diront la ville et ses merveilles, n'ouvrez pas votre cœur, ô paysans mes amis... ». Et nous sommes partis à la Grand-Combe en 1937. J'ai ressenti cela comme une chose catastrophique ! J'avais neuf ans. La chose qui m'a le plus frappé, en arrivant à l'école, c'est l'immensité de la cour ! À celle du Cros, on m'appelait Étienne.

À la Grand-Combe quand ce fût Passebois, je ne savais pas de qui on parlait !

Ne sont restés que mes oncles et quelques voisins qui avaient des parents et des grands-parents qui pouvaient constituer une main d'œuvre dans des propriétés souvent plus modestes.

Le travail du mineur n'est pas moins pénible, mais l'attrait est pour les femmes... Elles n'ont plus à traire les chèvres, à faire les fromages et à s'échiner à ramasser l'herbe pour les lapins. Pour les hommes, c'est un métier au rythme assuré et fixe. Certes, on fait les trois-huit, car la mine et le « carreau » (les installations de surface) travaillent en permanence, mais on peut choisir son poste. Ils sont assurés chaque semaine d'avoir une paie. S'ils estiment que le travail de mineur est plus prestigieux que celui de paysan, le vrai motif pour quitter la condition d'ouvrier agricole est d'abord économique. Les ouvriers agricoles sont payés à la tâche, avec des tarifs variables - et pas très élevés - selon les activités et la saison, pour les châtaigneurs, les faucheurs... Certains viennent à pied et de loin, des Ponchets près de Sainte Cécile d'Andorge, de Sambuget, du Lauzas,

1- Léonie VIDAL épouse SERVIERE : soeur de ma mère, mère de Gisèle CHAPELLE- Poussiels.

2- Georgina FELGEROLLE : épouse VIDAL, ma grand-mère maternelle.

3- Rosine FELGEROLLE : mère de Gorgina, ma grand-mère maternelle, décédée en 1925, à 94 ans.

4- Germaine VIDAL : épouse PASSEBOIS, ma mère à 22 ans.

5- Germain Henri PASSEBOIS, mon père à 23 ans

6- Henri VIDAL.

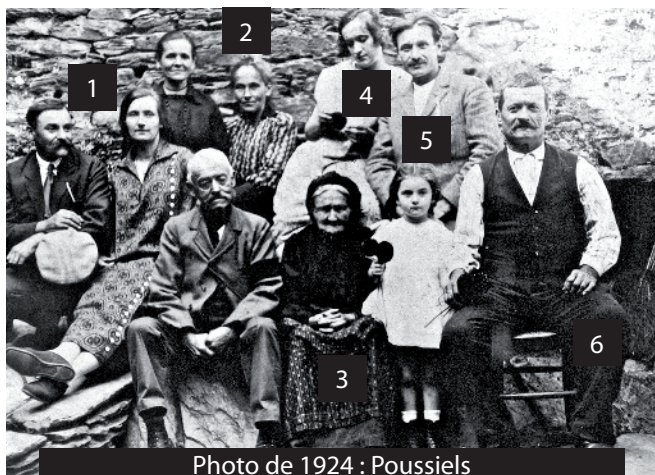


Photo de 1924 : Poussiels

1- PLAN : Les Pauses (entre Chaldecoste et Léziniers).

2- Albéri ARNAL de Vitaverne, devenu maire et fusillé à Masméjean par les FTP en septembre 1944.

3- Emilien SALLE : cordonnier à Léziniér, frère de ma grand-mère paternelle.

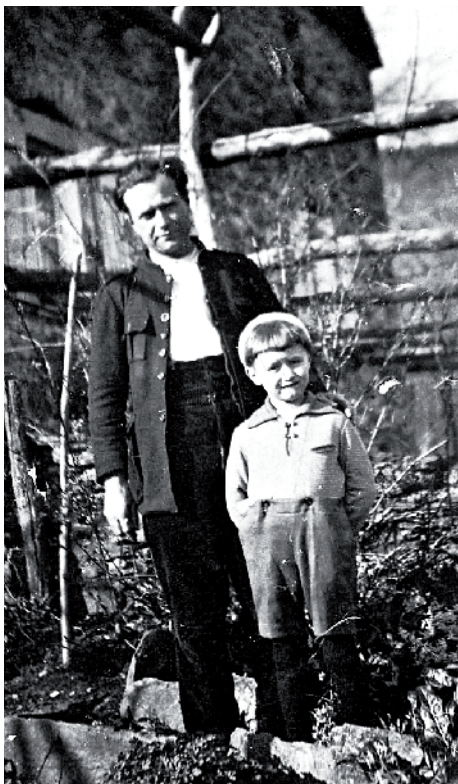
4- Henri VIDAL de Poussiels, le maire de l'époque, mon grand-père maternel.

5- Alfred HOURS, le lauzas.

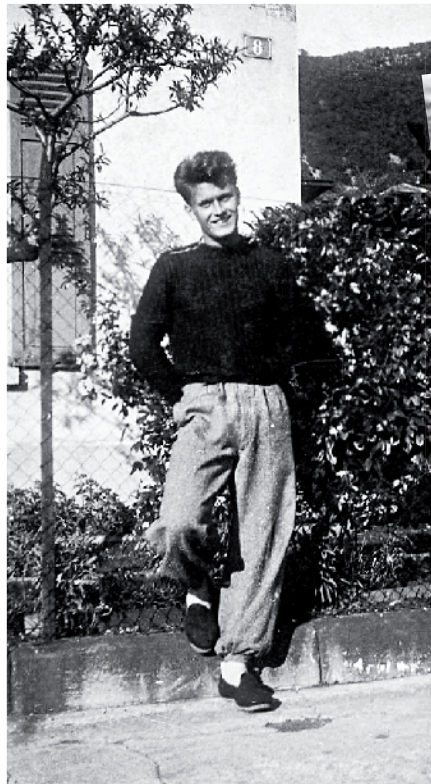


Photo vers 1920 : conseil municipal de Saint-Andéol





*Etienne PASSEBOIS et son père*



*Etienne PASSEBOIS, en 1948*



## Les veillées

Nous y allions par tous les temps, souvent à Pénens ou au Cros. Mon grand-père, à 83 ans, est parti de Poussiels faire une veillée à la Destourbe! Il en est revenu de nuit avec une lampe tempête.

Nous jouions un peu aux cartes et parlions beaucoup de la pluie et du beau temps.

Nous écorcions un peu de maïs et surtout les haricots et les pois chiches. Souvent on remplissait la table de châtaignes et tout le monde épluchait.

Je me souviens que, pour les retours dans la nuit, certain cassaient le cul d'une bouteille et fixaient une bougie dans le goulot. Le chemin était éclairé, mais faiblement.

## La culture protestante

Mes parents étaient protestants, ma mère ayant eu une éducation religieuse assez poussée. Nous ne faisons pas la prière, mais étions très respectueux et fréquentions les temples de Lézinier et Vialas.

Le dimanche nous allions au temple en sabots que nous cachions dans des broussailles et nous mettions nos beaux souliers pour assister au culte.

Le protestantisme était fortement enraciné chez nous plus par culture et tradition que par conviction.

Les protestants (comme mes grands-parents nés vers 1860) savaient lire et écrire, car incités à lire et comprendre la bible. Cette culture amenait à la liberté de conscience.

de la Cabanelle, arrivant le matin et repartant le soir après une journée harassante. D'autres, venus du Pont ou du haut du canton couchent à la maison.

On a dit : « femme de mineur, femme de seigneur »! Oui, les femmes ont joué un rôle important dans la décision de quitter le travail agricole. Elles menaient une vie de chien, ce qui n'était pas le cas de ma mère qui n'a jamais eu le sentiment d'être maltraitée.

Nous avons continué à venir au Viala. Nous prenions le train jusqu'au Collet de Dèze puis nous montions à pied. C'est alors que mon père gagne, en 1938, 10 000 francs à la Loterie nationale, en même temps que Roque, de Chaldecoste. Son premier achat a été une voiture et nous sommes venus chaque semaine, par une route infernale, goudronnée seulement jusqu'à la Tavernole. On a loué nos terres et nos prairies, on a vendu le foin.

Dans les années 50, on s'est mis à planter des pins sur les châtaigneraies

et les terres cultivables. À Carmentrant, on a planté des pins dans le cimetière!

À partir des années 60-70, personne n'a plus voulu ni de nos prés, ni de notre foin. Résultat : sur trois hectares de prairie, il en est resté quelques centaines de mètres carrés autour de la maison. Le reste a été envahi par les ronces, les genêts, les frênes, et, c'est là le plus grave, l'extrême difficulté à les faire disparaître si on voulait remettre en état! Alors ça m'est devenu insupportable.

Mon père est revenu, pour sa retraite, en 1961. Avec des chèvres, des moutons, des poules, des cochons. J'ai vu ce pays péricliter. Les gens mouraient les uns après les autres, mon père en 1970, épuisé. Il voulait faire à soixante ans ce qu'il faisait à trente! On l'a retrouvé étendu dans son pré : il venait de changer la place des arroseurs!



L'inauguration d'une exposition à Saint Frézal

## ●●● **Années 70, le grand tournant (à gauche)!** **Les Seventies**

La dégradation évidente du pays était alarmante. Il était inconcevable, dans un tel site, de ne pas faire quelque chose de vivant ! Et il y a eu Mai 68 ! Ça a été votre arrivée et vous avez fait revivre le pays. Vous avez réussi à faire ce que nous n'avions pas été capable de faire. Sinon, ce pays serait mort. Il y a eu un élan de vie ! Quelques aides et subventions sont arrivées. Quand je suis devenu maire, en mars 1977, mon traitement de professeur était supérieur au budget de la commune. Les choses ont tout de même rapidement changé !

Cette arrivée d'une nouvelle population m'a surpris. Nous ne nous y attendions pas tant la désespérance était grande. L'école était à Penens-Haut et ne comptait plus que quatre élèves autour de l'instituteur Rouquet. Les conseils municipaux se faisaient souvent en patois, avec Fages, Larguier, Chapelle...

Puis rapidement, avec les nouveaux venus, le langage a changé.

Maintenant, quand je parle patois pour le folklore, il faut traduire ! Nous ne sommes plus que sept à huit à le comprendre et à le parler quand il était la langue commune, employée par tous. Le patois s'est perdu, comme se sont perdus mes pauvres prés, mes pauvres châtaigniers que je vois dépérir. Je regrette autant l'un que l'autre. Ils établissaient des liens de communication, de familiarité, on se singularisait... Mais il faut tout de même dire que j'ai la chance et la satisfaction de voir les membres de ma famille proche, courageux, relever le défi et arrêter ce qui paraissait être une fatalité. Nous ne sommes plus en 1935, mais ce qui se fait n'est tout de même pas si mal et les bâtiments notamment sont tellement mieux mis en valeur.

Puisque des personnes voulaient venir de l'extérieur, c'est qu'elles allaient trouver des choses que nous n'avions pas su imaginer. Je suis parti du principe qu'il fallait essayer de recevoir. Une équipe pittoresque est arrivée à Conches, j'ai reçu ici la famille Peutain, fantaisiste, cordiale et dévouée. J'ai réussi à convaincre l'administration académique qu'il fallait conserver l'école.

## **L'usage de la châtaigne**

La farine de châtaigne était pour nourrir les bêtes. Je n'ai jamais entendu parler, dans mon entourage, de pain ou de gâteau à la châtaigne. Nous consommions la châtaigne entière et cuite.

Nous enlevions la première peau, puis la deuxième après cuisson. Puis nous mettions ces châtaignes cuites dans du lait, c'était : « la badjana ». Les costauds les mettaient dans du vin.

Les châtaignes sèches étaient réhydratées et mises dans la soupe.

Nous faisons, aussi : « l'affachade ». Les châtaignes fraîches étaient équeutées et grillées, sur une poêle percée, dans la cheminée ou sur des braises.

Les petites chutes de châtaigne (les brises) étaient destinées aux poules ou aux cochons.

Les habitants du Pont de Montvert nous achetaient des châtaignes dont ils étaient friands et les consommaient comme nous.



*Etienne PASSEBOIS à la fête de Saint Frézal en 1983 avec Fortuné CHABROL, ancien maire de Saint Frézal*



*Etienne PASSEBOIS, en 1991*

Nous l'avons transférée aux Abris. Petit à petit, la pâte s'est faite. S'il y avait parfois des incompréhensions, il n'y eu jamais d'ostracisme, jamais de rejet systématique et réel. On était si peu nombreux et si vieux ! Au début, j'étais pour autant assez septique.

Mon conditionnement était là : je n'avais pas été paysan. Mon père surtout n'avait pas voulu que je le sois. On ne pouvait pas vivre ici. Et parce que j'avais la chance de parler patois aux uns et français aux autres (il faut bien noter que les nouveaux venus étaient plus instruits que la plupart d'entre nous), c'est en devenant maire que j'ai compris que ce serait possible. Et autour de l'école.

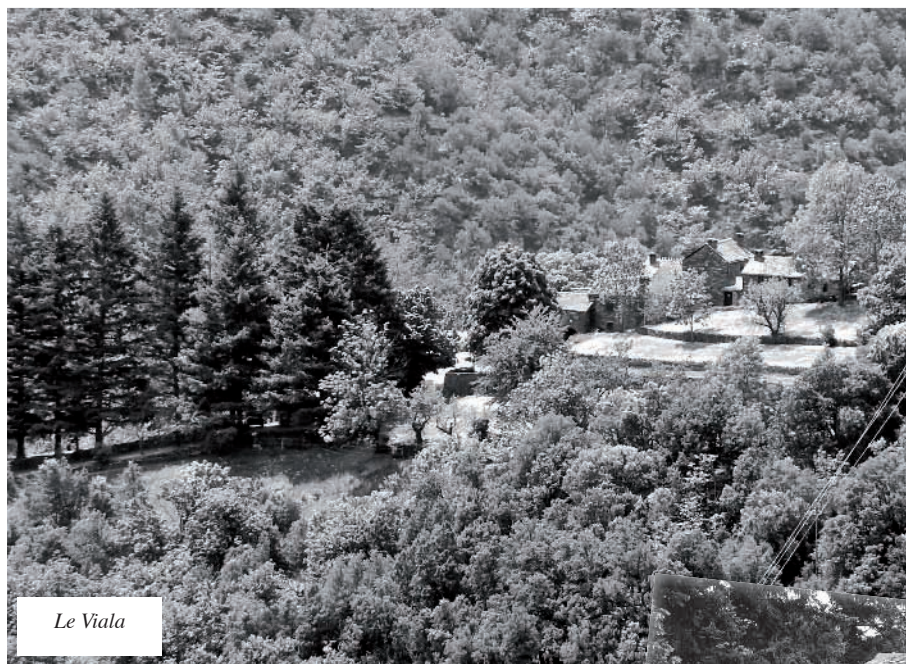
Les années 80 ont marqué le renouveau par la venue d'arrivants plus sérieux que la première vague soixantuitarde. Ce furent les Pin, Lieber, Hugon, Labeaume, Ventura, Szymanski, Mestre, je ne pourrais les citer tous, animés du désir de s'implanter de façon solide. On goudronne les routes, on améliore l'école, on installe une classe maternelle. Il faut des moyens matériels pour fixer les gens. Il ne faut pas oublier qu'au fil des différents mandats, ces nouveaux venus sont entrés au conseil municipal. Finies les

discussions en patois bien sûr, mais aujourd'hui et à ma grande satisfaction, ils ont pris en charge avec bonheur la direction complète et entière de la collectivité.

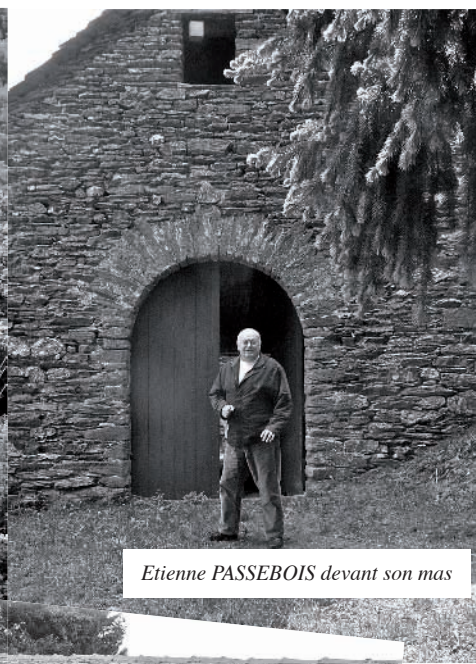
Nous sommes passés d'une population de 74 habitants, âgés de 60 ans en moyenne au début des années 70 à une population de 180 habitants, d'une moyenne d'âge d'une quarantaine d'années aujourd'hui. Avec plus de vingt enfants à l'école, animée par deux enseignants, une aide maternelle, deux personnes pour la cantine. Les années 80-90 ont été celles des investissements structurants : la maison communale au temple de Saint Frézal, le goudronnage des routes, l'eau dans chaque maison, le téléphone. L'effort se poursuit au tournant des années 2000 : construction de l'Ayrolle (la maison communale a été réalisée au milieu des années 80), acquisition de bâtiments à la Ponge, l'Arbousset, le Géripon. Ces acquisitions foncières, propriétés communales, permettent une location au titre de l'habitat social. Le Salson et la mise en place d'une ferme-relais, avec l'installation de deux agriculteurs, fut rendu possible par la générosité de Fortuné Chabrol et de ses enfants, qui n'ont

pas souhaité spéculer sans scrupules au moment de la vente et que notre collectivité a accompagné. Il est peut-être un peu dommage qu'un seul des deux bénéficiaires de cette opération s'en souvienne...

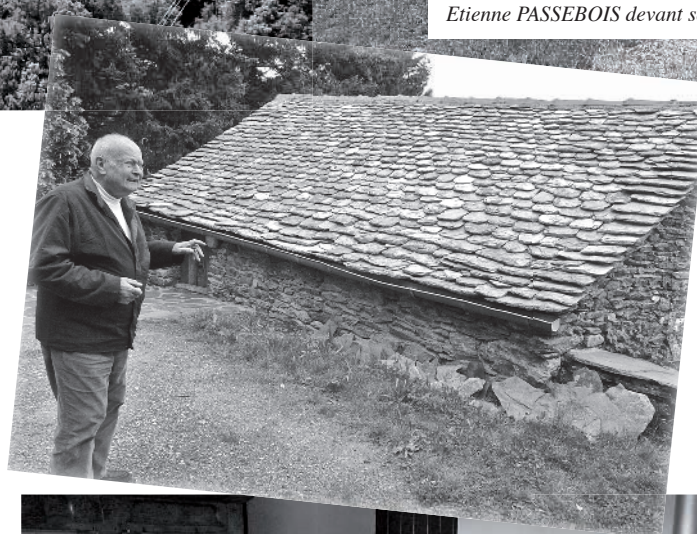
Et maintenant, quand je vois les enfants de ceux qui se sont installés ici faire comme j'ai fait, c'est à dire qui vont ailleurs, je pense : « quand vous serez vieux, comment vous débrouillerez vous ? ». J'ai envie de dire, comme mon père, « quand je serai mort, il n'y aura plus personne ! ». Mais je ne crois pas que l'on puisse laisser mourir ce pays, c'est-à-dire l'abandonner complètement... Je vois le monde de façon optimiste. Car enfin, si des gens partent, d'autres arrivent : aucun appartement communal ne reste vacant, aucune propriété qui se libère ne reste très longtemps sans repreneur... Évidemment, ce n'est plus l'esprit soixante-huitard, mais les nouveaux venus trouvent parfaitement place à Saint Frézal. On ne referra pas les Cévennes anciennes. Mais on trouvera une solution. Il faut poursuivre les acquisitions foncières, entretenir parfaitement les routes, améliorer l'Internet, maintenir les infrastructures.



Le Viala



Etienne PASSEBOIS devant son mas



●●● On peut développer un peu mieux le tourisme. Je pense qu'un seul tourisme de promenade n'est pas suffisant. Il faut de bons mollets et un bon cœur pour parcourir nos sentiers, même aménagés. Autre chose est nécessaire. Champdomergue peut remplir cette fonction, mais faudra-t-il attendre encore trente ans pour mettre en place la voie verte sur l'ancienne ligne du CFD de Sainte Cécile à Florac !

Quand il y a quelque chose à offrir, il y a des gens qui viennent. Le Parc national des Cévennes a été, sous cet aspect, d'une grande utilité. De tous mes engagements, agriculteur, militaire, enseignant, c'est de mon mandat de maire dont je suis le plus fier, et qui, à titre personnel et malgré quelques difficultés dont je garde un goût amer, m'a apporté le plus de satisfactions.

Ai-je tout dit ? Certainement pas, mais il faut bien en garder encore (puisque je suis au n° 100) pour mon 100ème anniversaire !

■  
Propos recueillis  
par Roland Mousquès et Bernard  
Bolze



Etienne PASSEBOIS, lors de son entretien avec  
Roland MOUSQUÈS et Bernard BOLZE

## Le silence

J'apprécie et j'adore le silence. J'aime la société, mais quand je m'assoie seul sur ma terrasse, je suis dans le silence, le calme, le vide, il n'y a plus rien. Je m'y trouve très bien.







## Cevenas, mon país

**Quilhat sus un bancèl plantat de castanhièrs,**  
*Juché sur un bancel planté de châtaigniers,*  
**Estève agachava, profièchant del silenci.**  
*Etienne regardait, profitant du silence.*  
**Estacat a la tèrra coma un rese a la coeta,**  
*Attaché à la terre comme une tique au corps,*  
**Era aquí, tafurat, per l'asuèlh embarrat.**  
*Il était là, anxieux par l'horizon bouché.*

**I a tot ara mièg sègle, aval dins los valats**  
*Voilà un demi siècle que là-bas dans les vals,*  
**Los òmes fugissián atralhats per la villa,**  
*Les hommes ont tout quitté, attirés par la ville,*  
**Laissant un país voïde e los ostals barrats**  
*Laissant un pays vide et les maisons fermées*  
**Per ganhar mièlh lor vida a çò que se disiá.**  
*Pour gagner mieux leur vie à ce qu'il se disait*

**Aital, vint ans durant, la natura ganhava,**  
*Ainsi pendant vingt ans, la nature gagnait,*  
**Envasissent las tèrras, desrocant las parets,**  
*Envahissant les terres, éboulant les murets,*  
**Asfixiant los prats, las sorgas e los òrts**  
*Asphyxiant les prés, les sources, les jardins,*  
**Atalentant las socas que non creisson e non**  
**crèban.**  
*Affamant les vieux ceps qui au mieux végétaient.*

**E puèi un jorn de mai, bufèt un revolum**  
*Et puis un jour de mai, souffla un tourbillon*  
**Que mandèt al país, borrruts, desrasigats,**  
*Qui manda au pays, bourruts, déracinés,*  
**Tarabastièrs, fringaires mas tanben saberuts.**  
*Bricoleurs du dimanche et hommes de métier*  
**Regussèron las margas, atubèron los lums.**  
*Qui, retroussant leurs manches, ravivèrent ces lieux.*

**Dempuèi, las cledas fuman, las castanhas**  
**grasilhan,**  
*Depuis, les clèdes fument, les châtaignes grésillent,*  
**Las escòlas se duèrbon, los camins espelisson,**  
*Les écoles éclosent, les chemins s'éparpillent*  
**Los ostals son dubèrts e fièrs de lors teuladas**  
*Les maisons sont ouvertes et fières de leur toit,*  
**E lo Vent dels Bancels empusa tot aquò.**  
*Et le Vent des Bancels veille sur tout cela.*

Alan PANTEL

\* L'ancien avait 100 ans et apprenait toujours; tel est le Vent des Bancels : trente ans de vie, cent numéros et encore la force de dire, de conter et de transmettre. Le Vent des Bancels plus qu'un journal, une institution.





Quelques observations en guise d'alerte :

- la surpopulation des prisons est d'abord le résultat du prolongement systématique ces trente dernières années de la durée des condamnations.

- depuis que la loi s'est durcie pour responsabiliser les responsables de délits porteurs de troubles mentaux, ces derniers sont de plus en plus nombreux en détention, ce qui la plupart du temps aggrave leur maladie. Et le cadre des prisons n'est pas approprié pour appliquer des traitements utiles.

- les installations ultramodernes des établissements les plus récents diminuent le personnel, aggravent l'isolement et son épreuve mentale. Par crainte des « complots, on fait très attention de ne pas mettre dans la même cellule des hommes ou des femmes qui pourraient s'entendre.

- la sous-traitance « hôtelière » de beaucoup d'établissements introduit de grandes difficultés d'organisation quotidienne et un marché intérieur de produit utiles chers.

- on a introduit la peine du « bracelet électronique », privation de liberté permettant au condamné de poursuivre une vie sociale minimale. Mais les statistiques actuelles révèlent que sa prescription par les juges ne vient pas du tout remplacer les peines de prisons. Elle vient s'y rajouter.

- « une télé 24 h sur 24 dans une cellule collective, c'est la double peine » déclare Bernard.

Mais on ressent surtout que notre culture bien française - malheureusement partagée par d'autres pays - retire au condamné le respect qu'on doit à tout homme. On est content qu'il soit écarté de notre société comme un rebut. On cherche d'abord à le châtier. On refuse d'exploiter ses capacités de réhabilitation personnelle, de reconstruction, de réinsertion.

Enfin pour clôturer la soirée, Nanoche, compagne de Louis chante quant à elle son goût de vivre, sa patience dans l'épreuve, sa révolte contre la pression sociale.

Faut dire que Nanoche, en la voyant arriver petite et discrète, on n'aurait pas imaginé qu'elle allait nous sortir ça avec sa voix et sa guitare. Et pourtant, elle l'a fait et c'est vrai que ça nous saisit ce plan à la con de dix ans !

*Quand un homme tombe  
dans la prison  
Il est pas tout seul dans la galère  
C'est toute la famille  
qu'on incarcère  
Ce soir, je plaide coupable  
Pour la femme irresponsable  
Qui écoute sa passion  
Elle se ronge de l'intérieur  
Celle qui reste à l'extérieur*

Nanoche peut venir chanter chez vous si vous le souhaitez, n'hésitez pas à la contacter, elle se fera un plaisir de vous transmettre sa passion, son amour et son énergie.

[nanocheenconcertchezvous@gmail.com](mailto:nanocheenconcertchezvous@gmail.com)

Prochainement le samedi 19 avril, en marge du spectacle «Un homme qui dort» présenté au Pont de Montvert par Passe-montagne, aura lieu à l'Espinassas une rencontre publique sur le thème Théâtre et Prison. entre Bruno Geslin, metteur en scène, et Bernard Bolze

**Maurice JEANNET et  
Camille LECAT**

Heureusement, il reste pour rêver ou profiter de la liberté les galets ronds au bord de l'eau.



## Des séjours sont proposés par le centre de loisirs «Méli Mélo» pour 2014

*L'association « Trait d'union » propose pour ces vacances hivernales un séjour dans le massif du Sancy ; ce séjour est accessible aux jeunes de 11 à 17 ans (débutant s'abstenir).*



Il y a 16 places, la priorité est donnée aux familles domiciliées sur le canton du Pont de Montvert, puis aux familles de la communauté des communes des Cévennes des hauts gardons.

Cependant pour être sûr d'être inscrit il vous faut y penser avant le 3 février, en réglant l'adhésion de 15 €, et en versant les arrhes de 175 €. Les fiches de liaison seront envoyées par mail.

Toute inscription incomplète ne sera pas retenue.

Association Trait d'Union

### Contact

Association trait d'union  
mairie  
48220 le pont-de-montvert  
assotraitdunion48@orange.fr

5 jours  
(4 nuits)

Pour les 11-17 ans

« Séjour ski & randonnée en raquettes »

Du 3 au 7 mars dans le Massif du Sancy

#### Le séjour

Départ de Florac en mini-bus, 16 adolescents et 4 animateurs et animatrices diplômés, le 3 mars à 10 h à l'ancienne gare de Florac (prévoir un pique-nique).

Vous devez savoir tenir sur des ski et savoir faire au moins le chasse-neige pour y participer.

#### L'hébergement

**En centre d'hébergement**, en pension complète (petit-déjeuner, pique-nique et repas) :

Gîte François et Suzon  
107 av, du général Gouraud  
63150 La Bourboule

#### Les Activités

<http://www.francoisetsuzon.com/la-bourboule-auvergne/francois-et-suzon.htm>

- 2 journées de ski alpin, jusqu'à 84 km de pistes lorsque la liaison est ouverte entre la station du Mont Dore et la station « Super Besse ».
- 1 journée de randonnée raquette accompagnée par un guide moyenne montagne.
- 1 sortie à la piscine (prévoir un maillot de bain et un bonnet).

TARIF: 250 € + adhésion 15 €

## Fraissinet de Lozère conseil municipal 24 septembre 2013

### Présents :

*Durand Eugène, Molines Dominique, Allier Jean-Pierre, Lion Marie, Commandré Yves et Paul, Folcher Christelle, Bjornson Langen Nils.*

### Excusés :

*Thoyer Jean-Marie, Mazoyer Thierry, Roure Gilbert.*

Le compte rendu du dernier conseil est adopté

Présentation du projet de Clémence Mallet : Clémence travaille pour les Chantiers Internationaux Solidarité Jeunesse et souhaite créer un lieu permanent d'accueil, et pourquoi pas sur le canton et pourquoi pas au Presbytère à Fraissinet. Elle remet un document de présentation de son projet et la brochure des chantiers. Nous étudierons les documents remis et sa proposition (réunion ultérieure avec l'ensemble des projets sur le presbytère).

Station d'épuration de Fraissinet de Lozère : Une réunion importante (Voir CR) a eu lieu avec tous les partenaires (Agence de l'eau, Conseil Général, Contrat de Rivière, DDT, Bureau Megret) le 20 septembre 2013. Il a été validé un recalibrage de la station pour 60 Équivalents habitants. Au niveau du financement et du fait que nous sommes prioritaires dans le cadre du PAOT

(Programme Opérationnel d'Actions Territorialisées) nous pourrions d'après l'accord-cadre Agence/Département bénéficier d'un financement bonifié (70 % au lieu de 50 %), mais l'Agence n'a pas encore donné son accord. En cas d'accord le conseil donne pouvoir au maire de reconsulter les deux entreprises soumissionnaires sur la nouvelle base (60EQH).

Vente d'une parcelle de terrain au pré du Moulin à M. Grassin

Suite à la rencontre sur le terrain avec M Brunel, le Conseil à la majorité accepte la vente d'une partie du domaine privé communal d'environ 99.5 m<sup>2</sup> qui permettra de relier la parcelle de M. Brunel /Grassin à la voirie communale au prix de 32 € le m<sup>2</sup>. (frais de vente et de géomètre à la charge de l'acquéreur).

SIVU : la cours de l'école est finie. Le portail va être changé. Une des salariées (Isabelle Debune) a démissionné et une embauche est à réaliser au plus vite. Christelle participera à la commission d'embauche (2 candidates).

Raccordement de la maison Daudé : C'est l'entreprise moins disante Molines Alain qui est retenue (-20 %) et qui devrait faire ses travaux sous 1 mois.

### Questions diverses :

Le raccordement de Finialettes en basse tension et téléphone est terminé. La ligne moyenne tension sera enlevée sous 8 jours. Les entreprises Chabrol et Rouvière pourront faire les travaux à l'entrée du village. Le mur de Racoules va

être fait sous 15 jours par Chapelle et de suite après sera goudronnée la Route par TPCR.

La route des Clauzes est terminée. Il faut prévoir le balisage du chemin et les panneaux d'information. Les travaux de captage au Mont-Lozère sont presque terminés (manque la pose des portail et la pose des grillages).

Chemin de Finialettes : La DDT est chargée de monter le marché.

L'ONF voudrait passer une convention pour les captages du Mont Lozère (1620 €/an de loyer) : cette demande est excessive. Le maire est chargé de renégocier cette convention.

## Le Pont de Montvert conseil municipal 29 août 2013

### Présents :

*Alain Jaffard, François Folcher, Catherine Baclard, Stéphane Maurin, Maurice Plagnes, Albert Douchy, Frédéric Folcher, Delphine Desnaud, Yves Elie Laurent*

### Secrétaire :

*Yves Élie LAURENT*

### Excusés :

*Maryse Brès, Rachel Cayrac.*

*Présent : Philippe Thomas  
En présence de madame Sophie Pantel.*

Compte rendu du conseil précédent adopté après modification de formulation sur la régularisation du captage de Champlong de Lozère.

Intervention de Philippe Thomas qui souhaite aborder trois points. Le marché du mercredi, la cabane de Bonnal et la table cinéco.

Philippe Thomas exprime longuement son inquiétude sur la politique municipale vis-à-vis du marché, sentiment en tant que marchand ambulant d'être mal perçu par l'équipe, amertume vis-à-vis de la nouvelle pratique consistant à encaisser en début de saison l'ensemble des droits de place,

indignation vis-à-vis de la gestion municipale du marché qui tend à réduire le nombre des forains, et à une intention du conseil municipal de déplacer (délibération parue dans le Vent des Bancelles), voire supprimer le marché. Le marché étant un élément de base de la vie économique du village, Philippe Thomas dénonce une volonté du conseil municipal de vider le village de sa vie. L'importance accordée par le conseil municipal à la sécurité pendant le marché du mercredi l'été serait exagérée. Cette sécurité ne serait pas mieux assurée lors de Total Festum ou des métiers d'arts.

Réponse d'Alain Jaffard : Nous ne sommes pas là pour « casser » le marché ni tout autre manifestation qui contribue à la vie du village et qui nous tiennent à cœur. Les mesures prises pour limiter l'emprise et l'impact du marché sur la voie départementale



qui le traverse visent précisément à garantir sa pérennité, son maintien face aux récentes exigences préfectorales en matière de sécurité des personnes. Ne pas y répondre pourrait conduire à une injonction d'interdiction du marché par le Préfet. Des mesures similaires de gestion de stationnement et de circulation sont prises également pour Total Festum et les Métiers d'Arts. Cela n'a rien à voir avec la nature de la manifestation. Enfin, les projets de réaménagement du quai font également partie de la volonté de maintenir le marché, offrir de la place au développement des activités.

Sophie Pantel précise que les exigences préfectorales ne sont pas un caprice, elles ont été formulées à la suite d'un accident, durant lequel les secours avaient eu du mal à arriver à temps (pompiers et gendarmerie). La responsabilité de cette situation relève de la mairie et plus particulièrement du maire, il est nécessaire que le conseil municipal réagisse à cette sollicitation préfectorale. Si on a des doutes sur l'approche du Conseil en la matière, il convient de relire le compte rendu du conseil municipal du 22 février 2013 :

« Fonctionnement marché d'été : La présence du marché sur le quai le mercredi entraîne des problèmes importants de circulation et donc de sécurité (risque de blocage total de la circulation) susceptibles de se produire lors de ces marchés d'été. Si ces problèmes ne sont pas maîtrisés, la conséquence en sera le dépla-

cement, contraints et forcés, du lieu de ce marché. Afin de réduire autant que faire se peut les « nuisances » portées à la sécurité et à la circulation par cette manifestation, des mesures sont à prendre :

- la première, déjà actée l'an dernier est d'interdire le stationnement le long de la Route départementale depuis Chante Cocotte jusqu'à la sortie du Village vers Fraissinet.

- la seconde est de bien baliser et faire respecter l'emprise des forains sur la route et de n'avoir des forains que d'un seul coté, coté Tarn.

- enfin le Conseil Municipal décide d'étudier la possibilité de faire appel à un prestataire pour réguler la circulation (alternat) les mercredis matin de 9 h à 13 h du 17 juillet au 21 août. »

Frédéric Folcher précise que la baisse du nombre de forains n'est pas due à un refus d'accorder des droits de place, mais à l'austérité générale, certains forains ne sont pas revenus, car ils ne gagnent pas assez sur notre marché. D'autres ont d'autres priorités. Il convient toutefois de noter que les forains installés cette année ont globalement réalisé une bonne saison.

Albert Douchy propose de décaler la date d'ouverture de la déchèterie le mercredi pour alléger la circulation sur la place durant le marché.

Alain Jaffard conclut sur l'importance de continuer à chercher des solutions pour améliorer le marché et assurer son maintien malgré les diverses difficultés, car c'est un des éléments

importants de la vie du village.

Philippe Thomas aborde son deuxième point. En tant que président de l'association des amis de la cabane de Bonnal, Philippe Thomas est indigné par le fait que l'équipe municipale semble prête à ordonner la démolition de la cabane de Bonnal, du fait de sa vétusté. Il évoque le passé de cette cabane, construite dans le Bougès sans autorisation sur du domaine public et qui est un souvenir des années 70. Alain Jaffard précise que l'équipe municipale s'est interrogée effectivement sur la sécurité des personnes dans ce lieu présentant des signes de vétusté et d'insalubrité. Mais, après analyse, comme il a été précisé dans un compte rendu de conseil municipal, ce problème est réglé et la démolition de cette cabane n'est absolument pas à l'ordre du jour. Par ailleurs et vérification faite, la cabane de Bonnal ne se trouve pas sur le territoire de notre commune, mais sur celle de Saint Julien d'Arpaon.

Dernier point de Philippe Thomas, la table de projection de Cinéco, devenue sans utilité depuis le passage au numérique. Décision prise de l'évacuer pour créer de la place.

Dossier sur le foncier. : Nous avons recensé près de 15 cas de discordance entre l'usage de terrains et la situation des ces terrains au regard du cadastre et des procédures de classement dans la voirie communale :

- plusieurs cas de voies communales ouvertes à la circulation publique sur des terrains négociés il y a

très longtemps, mais pour lesquels la régularisation foncière n'a pas eu lieu : Le Merlet, L'Hermet, La Destourbe...

- plusieurs cas de voies sur des terrains communaux, mais non classées au tableau de voirie communale : la Barthe, l'Estournal, la Step, le Pré Platon Ce classement est important, car il intervient dans le calcul des dotations financières à la commune

- des régularisations de propriété sur certains cas particuliers notamment en cas d'échanges foncier

Les décisions pouvant être prises par simple délibération (selon le statut juridique de la voie et en application du code de la Voirie Routière) sont présentées au Conseil de ce jour :

- Délibération favorable prise pour régulariser la situation du bien de Lucile Pantel, rue des jardins,

- Échange avec André Molines de Finiels, d'une bande de terrain en limite de voie communale avec un terrain de dimensions similaires nécessaire à l'instauration du périmètre de protection du captage communal construit sur un de ses terrains.

- Approbation et régularisation de l'échange de terrains, au Mazel, sollicité par Sylvain Desmats

- Cession d'un terrain à Mr Douchy à Grizac.

Pour les autres voies communales, une mission va être confiée à un géomètre pour élaborer les documents d'arpentage lorsque ceux-ci n'existent pas. Les échanges de propriété devront être conduits avec les propriétaires et la procédure de classement engagée.

Empiètement d'une construction de Monsieur Marty à Prat Souteyran sur du communal. M Marty accepte de démolir en partie ce qui gêne la visibilité sur la route. Au vu de la bonne volonté manifestée, le conseil décide de régulariser cette situation en cédant à Monsieur Marty la partie réduite du terrain empiétée, à condition qu'il règle les frais de notaire que cela entraîne.

Rue de la Pompe : Maison Albaric, Grand Rue. Plusieurs citoyens nous ont interpellés, contrariés par le fait que le passage reliant depuis des temps anciens la grand rue au Closelet ait été fermé par M Albaric. Le fait que sur le cadastre napoléonien, ce passage existe constitue une présomption d'appartenance au domaine public. Par ailleurs ce passage appelé « Rue de la Pompe » est inscrit au tableau de la voirie communale. Pour le Conseil Municipal, il n'y a pas de doute que ce passage soit public et que la fermeture constitue une infraction. En conséquence, une mise en demeure par lettre recommandée sera adressée à ce propriétaire lui demandant de retirer les dispositifs de fermeture sous un mois. À défaut les procédures juridiques seront engagées.

Communauté de Commune, représentation de notre commune au conseil. Au vu des nouvelles directives préfectorales, il faut repenser la représentation jusqu'ici égalitaire. Le mode de calcul de base établit la répartition suivante : 6 pour le Pont de Montvert, 4 pour Fraissinet de Lozère, 3 pour St Frézal de Ventalon, 2 pour

St Andéol de Clerguemort et 1 pour St Maurice de Ventalon. Toutefois, la loi offre la possibilité d'un accord local qui permet d'amender cette répartition. Le conseil communautaire, réuni les 26 avril et 24 mai dernier a débattu sur le sujet pour proposer une répartition de ces sièges aux communes membres. Lors du débat ont été évoqués, l'historique de la création de la communauté de communes, la mutualisation des moyens à l'échelle d'un territoire, qui arrive à construire des projets équilibrés ainsi que l'entente et l'implication des élus dans les différents projets. Deux scénarios ont été proposés par la Com-Com : 5 pour le Pont, 4 pour Fraissinet, 3 pour chaque autre ou 4 pour le Pont, 4 pour Fraissinet, et 3 pour chaque autre commune.

La représentation de chaque commune n'étant pas sans incidence pour les intérêts de la population en cas d'évolution ultérieure des intercommunalités et de leur gouvernance, le conseil se prononce pour la première solution soit : 5 pour le Pont, 4 pour Fraissinet, 3 pour chaque autre Bibliothèque municipale. Le Conseil remercie les personnes qui ont effectué des dons. Délibération prise pour la création d'une régie pour gérer les abonnements.

Rue de la Moline : La commune a reçu une lettre des riverains du quartier de la Moline (pétition) demandant la mise en place d'une barrière de protection pour éviter les chutes dans les jardins en contrebas, à la Moline. Cette demande sera prise en considération,

mais cela nécessite une solution technique tenant compte des nécessités du déneigement et de la poussée de la neige.

Garage communaux. La situation technique ne s'améliore pas et la fissuration se poursuit. La difficulté majeure aujourd'hui est de trouver un Maître d'œuvre ou entreprise acceptant d'intervenir sur cet ouvrage eu égard à la responsabilité qui pourrait être la leur en cas de graves désordres à venir.

Felgerolles, chantier international. 13 jeunes de 9 nationalités différentes se retrouvent avec l'objectif de restaurer le béal de Felgerolles. Le 6 septembre sera offert un apéritif de bienvenue par la mairie aux jeunes venus travailler sur ce projet suivi par Albert Douchy et aux habitants. Une ombre au tableau : l'association gérant ce type de projet a appris que la dotation régionale est supprimée. Le chantier aura bien lieu cette année, mais la reconduite de tels chantiers les prochaines années est compromise.

Projet promenade sur les bords du Tarn. Suite à la réunion publique du mois d'août, il n'y a pas d'opposition de principe de la part des riverains.

Inaugurations à venir. Avec les financeurs (Préfecture, CR, CG,...) prévue le 12 octobre, pour le Temple, le Pré Platon, la passerelle, le stade, le Sivu.

Samedi 7 septembre Réunion aura lieu une réunion avec l'Amac pour faire un point sur le festival.

Camping : Nécessité de repenser certaines dispositions et la qualité de l'accueil. Une étude pourrait

être engagée pour définir les dispositions à prendre en termes d'aménagement et de modernisation du Camping. Exemple : faut-il mettre en place une barrière avec un code d'accès permettrait de réguler les entrées et de limiter les intrusions?

Place de l'Église. Début des travaux à l'automne.

Programme de Voirie, les travaux vont débuter sur l'Hermet, Finiels.

Au Villaret, un mur de soutènement de la voie communale présente des signes de fatigue. Sa réfection sera prévue en 2014.

Step, après réception des travaux, la récupération des données posant problème par réseaux, il est décidé de la réaliser avec un ordinateur portable.

École de l'Estournal, les travaux d'aménagement de la cour sont effectués.

Lit du Rieumalet, poutre béton dégarnie sur un des passages d'égouts. Problème similaire dans le lit du Martinet.

Temple : La pose de deux portes neuves et d'une imposte interviendra dans le courant du mois de septembre.

Accord pour la vente d'un terrain du lotissement de la Barthe, à Mme Pomo (fille d'Armandine).

0 h 45, fin de la séance du Conseil Municipal.

## Saint Andéol conseil municipal 14 juin 2013

**PRÉSENTS :** *Camille Lecat, Hervé Pellecier, Jean-Claude Dautry, Daniel Mathieu (arrivée 17 h 50), Céline Mathieu (arrivée à 19 h)*

**ABSENTS :** *Pierrette Coudert (procuration à C Lecat), Pierre-Philippe Schaeffer (procuration à Daniel Mathieu), Stéphane Clarisse*

**Secrétaire de séance :**  
*Daniel Mathieu*

Lecture est faite de l'ordre du jour.

Présentation des activités de l'association Epi de Mains au hameau de l'Espinassas par Véronique Nunge et Maurice Jeannet :

- Ateliers informatique en partenariat avec la Cyberbase, cours de conversation anglaise
- Journées bénévoles de restauration du site
- Animations (concerts, expositions, rencontres)
- Ouverture de la boutique (vente de produits locaux et bio)
- Communication (news, relais d'informations)

- Emprise irrégulière virage pont Chaldecoste : par jugement du 28 mars 2013, le tribunal d'instance de Mende condamne la commune à verser 1 000 € de dommages et intérêts ainsi que 800 € au titre de l'art. 700 du code de procédure civile à Mme Robert et M. Garavini.

- Mise sous tension ERDF

et dépose aérien : travaux programmés fin juillet 2013; électrification de Tour Cléonis

- Enquête publique de voirie : M. le maire propose d'intégrer dans le tableau de classement unique la portion de voie de 880 mètres entre Sambuget et Polycarpe, construit à l'époque par la commune de St Andéol, mais inscrite au sein de la commune du Collet sans pour autant être classée.

En échange, M. le maire propose le déclassement des 520 m de voie situés entre la route de l'Hermet et la limite de la VC n° 15 du Collet de Dèze et de proposer son classement dans le tableau des VC de la commune du Collet.

Il n'est pas obligatoire de soumettre ces deux classement/déclassement à enquête publique.

M. le maire informe du rajout de deux portions de voie situées à l'Espinassas dans le tableau de classement unique :

- V 19 : embranchement route des crêtes au stationnement niveau bistrot
- V 20 ou 19bis : dessert le futur hangar, l'accès séchoir et assainissement

- Dossier financier maison Rouverand : Attribution du financement P.L.U.S (prêt locatif à usage social); une demande de prêt P.L.U.S auprès de la CDC est en cours.

- Projet de construction du nouveau centre de secours au Collet de Dèze : M. le maire a fait part à M. Hugon, maire du Collet de Dèze, des inquiétudes du

Conseil Municipal quant à l'emplacement du nouveau centre de secours, emplacement difficile d'accès et potentiellement sujet aux risques d'inondation.

- Équipe technique :

Le contrat en CDD-CUI de M. Guillaume s'est terminé au 28 mai 2013.

Travaux terminés et en cours :

- enfouissement réseau d'eau le long de la VC 1
- nettoyage-travaux maison Rouverand
- débroussaillage voirie et chemins communaux

Le conseil échange sur l'achat ou la location d'un engin polyvalent pour la commune (tracteur < 50cv, mini pelle); une analyse des besoins doit être réalisée.

Le conseil échange sur l'augmentation du temps de travail de M. Tamisier de 14 h/hebdo à 20 h/hebdo ou sur le recrutement d'un nouveau contrat en CAE-CUI.

Une mise à disposition de la secrétaire – S. Laurain – à raison de 7 h/hebdo pour 3 mois – à la communauté de communes Cévennes au Mont Lozère est à l'étude; le conseil communautaire va prochainement délibérer.

- Régularisation AEP Lézinier : M. le maire rappelle les dernières conclusions du rapport modificatif au rapport final de l'hydrogéologue du 30 septembre 2012 sur la délimitation des périmètres de protection immédiate et rapprochée qui restent inchangées malgré la suppression d'un captage.

Il est rappelé que l'étape

suivante dans la procédure de régularisation du captage de Lézinier est l'ouverture d'une enquête publique en vue de la déclaration d'utilité publique.

M. le maire informe du blocage par le Conseil Général de la Lozère des demandes de subventions de la commune sur l'ensemble des projets relatifs à l'eau (hors schéma directeur d'assainissement) tant que le conseil ne prendra position sur la poursuite ou non de la procédure de régularisation.

Dans l'hypothèse d'un abandon de la procédure, d'autres pistes d'alimentation en eau potable des hameaux de Lézinier et du Pré Neuf sont abordées par le conseil. Le captage communal de Cabanis semble être la solution la plus crédible en termes de disponibilité de la ressource et d'investissements supplémentaires nécessaires.

Le conseil doit délibérer sur la poursuite de la procédure consistant en l'ouverture ou non d'une enquête publique en vue de la déclaration d'utilité publique du captage de Lézinier. Faute de quorum l'objet sera débattu lors du prochain conseil.

Captages de Lézinier : acquisition des périmètres immédiats des sources de Lézinier.

Faute de quorum, l'objet sera débattu lors du prochain conseil municipal.

- Accessibilité mairie-temple :

Rappel du plan de financement : voir tableau ci-contre

M. le maire rappelle les différents scénarios envisagés afin de créer du stationnement et de permettre l'accès à la mairie et au temple aux personnes à mobilité réduite.

Est abordé l'hypothèse de création de places de stationnement, sur la parcelle C273, le long de la VC avant l'Oustalet. Le conseil approuve le principe d'acquisition de ladite parcelle; la commune va rechercher l'origine de propriété. Après avoir délibéré, le conseil autorise M. le maire à lancer la consultation de marché à procédure adaptée pour le projet susmentionné.

- Travaux Espinas 2013 : Le permis de construire porté par la communauté de communes Cévennes au Mont Lozère sur la construction du hangar de l'école de la pierre sèche a été accordé.

La commune doit :

- raccorder le bâtiment au réseau eau, électricité, assainissement et installer un poteau incendie
- acheter les pierres qui serviront au chantier international jeunes pour réfection de murs; le chantier se déroule du 07 au 27 juillet; les employés communaux participeront au chantier pour déblai-remblai du site
- consultation entreprise pour poser une cuve eau incendie au niveau du stationnement

Les travaux de génie civil sur la VC 19 vont prochainement être réalisés.

Le sentier d'interprétation est en cours de réalisation.

- Murs en pierre sèche ayant cédé sous l'effet de la gravité :

	Base subvention	Montant accordé	% opération
<b>DGE 2010</b>	37 803 HT (rampe temple)	13 099 €	34.67 %
<b>PAV 2011</b>	34 816 HT	12 186 €	35 %
<b>Part communale</b>	37 803 HT	12 518	33 %

- Mur du Cros [qui soutient la fosse septique] : devis T Brasseur à 11 300 € HT
  - Mur de l'Église : devis T Brasseur à 5 528 € HT
  - Mur de Poussiels : devis à 2 959 € HT
- D'autres devis comparatifs doivent être demandés.

- Panneaux directionnels : le produit des amendes de police 2013 est affecté à l'achat de panneaux de signalisation. À ce titre, la DDT Pôle territorial Sud Florac a fait parvenir à M. le maire le devis estimatif de commande de panneaux de signalisation pour un montant de 2 959 € HT. Le conseil autorise M. le maire à signer le devis estimatif sachant que des modifications seront ultérieurement apportées.

- Le conseil autorise M. le maire à signer la convention ATESAT 2013 pour l'Assistance Technique fournie par l'État pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire [ATESAT]; la rémunération totale annuelle de l'assistance technique est de 63.72 €.

- Accord local entre les communes pour une nouvelle répartition des délégués communautaires

Le conseil municipal rejoint le point de vue des élus communautaires sur le fait de garder une notion

d'équilibre sur le territoire et approuve la proposition de la communauté de communes comme proposée ci-dessus :

- 4 sièges pour la commune du Pont de Montvert
- 4 sièges pour la commune de Fraissinet de Lozère
- 3 sièges pour la commune de St Frézal de Ventalon
- 3 sièges pour la commune de St Maurice de Ventalon
- 3 sièges pour la commune de St Andéol de Clergue-mort

- Information impact réforme électorale : passage de 11 conseillers municipaux en 2014 (population totale + 100 hab)

- Régularisation BP 2013 : 1313-00 (040) : R 12 750 €  
1313-117 : Programme voirie PEVC 2013 : R 12 750 €

213-00 (040) : Travaux en régie constructions : D 28 000 €  
1641-111 : Emprunt P.L.U.S : R : 28 000 €

024-00 : produit des cessions d'immobilisation : R : 10 950 €  
414-129 : vente terrains : R : 10 950 €

- Réforme des rythmes scolaires : Le conseil échange sur la réforme et ses difficultés d'application en zone rurale. En ce qui concerne l'école des Abrits, une

demande de report pour la rentrée scolaire 2014-2015 a été formulée.

Le conseil propose de se rapprocher de la mairie de St Frézal pour suivre les modalités d'application de la réforme.

- Redevance occupation du domaine public communal par ERDF pour l'année 2013 : 193 €

Demandes de subvention :  
- Épi de mains : Étant membre de l'association mentionnée, M. le maire se retire du vote. Le quorum n'étant pas atteint, la demande sera étudiée lors d'un prochain conseil municipal.

- Gym volontaire au Pont de Montvert : le conseil décide de ne pas accorder de subvention.

La séance est levée à 22 h 30



*PRÉSENTS : Camille Lecat, Daniel Mathieu, Hervé Pellecier, Pierre-Philippe Schaeffer, Jean-Claude Dautry, Céline Mathieu*

*ABSENTS : Pierrette Couderc (procuration à C. Lecat), Stéphane Clarisse*  
*Secrétaire de séance :*  
*Jean-Claude Dautry*

Approbation par le conseil du caractère urgent de la tenue du conseil du 29 juin 2013

Lecture est faite de l'ordre du jour.

Présence de l'antenne du Parc National des Cévennes sur le Mont Lozère et les communes de la zone cœur : une discussion est ouverte concernant la réorganisation des équipes du personnel du PNC sur le massif du Mont Lozère, à savoir :

- Rattachement des communes de St Andéol et de St Frézal de Ventalon au massif du Mont Lozère
- Maintien d'une seule antenne sur le mont Lozère, à Génolhac (disparition de l'antenne du Valdonnez)
- Disparition des triages sur les communes du canton; le nombre d'agents passant de 5 à 0
- L'économusée du Mont Lozère passe d'un temps plein à 0,20 ETP. Ce poste est basé hors communauté de communes

À l'unanimité des membres présents, le conseil demande à l'établissement du PNC :

- De conserver une partie de l'antenne du Parc national sur le bourg du Pont de Montvert
- De conserver les agents en place sur le territoire
- Soutient la décision de la communauté de communes d'ajourner la signature de la pré-convention d'application pour la mise en œuvre opérationnelle des objectifs de la Charte du PNC.

- Soutient la demande d'une réunion de concertation demandée par la communauté de communes Cévennes au Mont Lozère avec les élus de la CC, les Président et Directeur du PNC lors du conseil communautaire du 26 juillet prochain.  
Augmentation de la durée hebdomadaire de service de M. Tamisier Éric de 14 h à 20 h/semaine : suite à la fin du contrat CAE-CUI de M. Guillaume, une discussion est ouverte afin d'augmenter le temps de travail hebdomadaire de M. Tamisier.

À l'unanimité des membres présents, le conseil approuve et autorise M. le maire :

- Augmenter la durée hebdo du temps de travail de M. Tamisier de 6 heures complémentaires du 1er juillet au 30 septembre 2013
- Faire une demande auprès du Comité Technique Paritaire du 16 septembre afin d'augmenter la durée hebdomadaire de service de M. Tamisier de 14 h à 20 h/semaine à compter du 1er octobre 2013

Convention de mise à disposition de services administratifs la communauté de communes des Cévennes au Mont Lozère doit faire face à une surcharge de travail temporaire (dossier Espinas) pour les 6 prochains mois du 1er juillet au 31 décembre 2013

À l'unanimité des membres présents, le conseil approuve et autorise M. le maire à signer la convention de mise à disposition de services administratifs à la communauté de communes du 1er juillet au 31 décembre 2013

Déclaration de candidature auprès de la SAFER pour l'acquisition des parcelles C21 et C22

La SAFER propose de vendre par substitution la propriété suivante : parcelles C21 et C22 à Sambuget pour le prix de 28 000 € net. La déclaration est à rendre le 05 juillet au plus tard. Cette propriété est composée d'un bâti d'une surface de 44m2 intérieure sur 3 niveaux, pouvant être aménagé en logement locatif dans le but d'installer et de maintenir des populations sur la commune.

Le conseil délibère sur l'opportunité de former candidature auprès de la SAFER : 3 voix favorables pour 4 abstentions.

Demande de création d'une Zone d'Aménagement Différé parcelles C21, C22, C18 et deux parties de la C33 Sambuget :

À l'unanimité, le conseil municipal autorise M. le maire à saisir Monsieur le Préfet de la Lozère aux fins de créer une Zone d'Aménagement Différé sur le périmètre ci-dessous :

1. Mise en œuvre d'une politique locale de l'habitat et sauvegarde du patrimoine : Parcelles C21 (3a64ca) et C22 (50ca) intégralement.
2. Réalisation d'équipements collectifs : parcelle C18 (2a40va) et deux parties de la C33 de (1a75ca) et (1a78ca) telles que délimitées par le document de division parcellaire établi le 23/04/2012 par le géomètre expert Boissonnade.

Délibération modificative : à l'unanimité des membres présents :

21 531 -112 – réseau d'adduction d'eau Lézinier – DI = 14 000 €

21531-116 – réseau d'adduction d'eau Enfouissement VC1 – DI = 14 000 €

Abandon de la procédure d'enquête publique captage de Lézinier

Faute de quorum lors du conseil du 14 juin 2013, l'objet est à nouveau délibéré

Les conseillers propriétaires de terrains concernés par la procédure ne participent pas au vote et quittent la salle.

À l'unanimité des membres présents, le conseil décide de ne pas lancer la procédure de régularisation de l'alimentation en eau potable de Lézinier.

Captages de Lézinier : acquisition des périmètres immédiats des sources de Lézinier.

Faute de quorum lors du conseil du 14 juin 2013, l'objet est à nouveau délibéré

Les conseillers propriétaires de terrains concernés par la procédure ne participent pas au vote et quittent la salle.

À l'unanimité des membres présents, le conseil approuve le principe d'acquisition des périmètres immédiats des sources de Lézinier.

Demande de subvention ÉPI DE MAINS

Faute de quorum lors du conseil du 14 juin 2013, l'objet est à nouveau délibéré

M. Lecat, membre de l'association, ne participe pas au vote.

À l'unanimité des membres présents, le conseil accorde une subvention de 500 € pour l'année 2013 à l'association ÉPI DE MAINS.

La séance est levée à 19h30



**Saint Andéol**  
conseil municipal  
28 septembre 2013

*Etaient présents : Camille Lecat ; Hervé Pellecier ; Daniel Mathieu ; Céline Mathieu ; Pierrette Coudert Sandra Laurain, secrétaire Procuration de P.P.Shaeffler à P.Coudert*

*Secrétaire de séance : P.Coudert*

Les précédents compte-rendu de conseil, très longs, seront envoyés aux conseillers pour relecture et approbation ultérieure au prochain conseil.

**INFORMATIONS DIVERSES :**

- Le café de l'Espinass est repris au 30 septembre par BOIS2MAINS ; cela induira plus de cohérence entre les animations associatives et le café ; la licence 3 sera reprise par Camille Lecat et J.C. Dautry signera le récépissé de déclaration en mairie. Une fête de la châtaigne est prévue le 12 octobre.
- Un chantier international de 12 jeunes a permis de construire 2 murs en pierres sèches, de déblayer la ruine et de rendre possible des échanges sympathiques avec la population. Le coût de l'opération est de 10 300 € et la mairie participe à hauteur de 5163 €.
- Un courrier de l'UNESCO propose des panneaux d'information à l'entrée des limites communales, La commune s'est positionnée pour 3 panneaux à 102 € l'un,
- Divagation des chiens,

Le Code Rural est explicite sur le sujet ainsi que la réglementation Parc : les chiens doivent être tenus et « pucés ». Mr Le Maire a sensibilisé les personnes concernées et a pris des mesures de police individualisées et proportionnées : un espace grillagé est prévu. Un avis du Maire rappelant les obligations des propriétaires de chiens et chats est en cours de rédaction.

- La toiture de l'appartement de Lézinier présente une insuffisance dans la travée centrale. Le locataire fera les travaux et la mairie paiera l'isolant (environ 1000 €).

- Syndicat mixte CFD : le versement des subventions est lié au versement des participations communales, afin de relancer l'avant-projet, soit globalement 66 000 € pour l'ensemble des communes et 99 000 € pour le Conseil Général, La participation pour les communes sans parcours s'étalera sur 3 ans:638 en 2015;478 en 2014; 478 en 2015, Le conseil délibère favorablement,

- Zone de répartition des eaux sur les pentes des Gardons,

Un communiqué de presse préfectoral signale l'obligation de déclaration des prélèvements non domestiques des eaux de surface au-delà de 1000 m3/an. Une réunion sera tenue à ST Germain de Calberte le 3 octobre à 10 h par la Chambre d'Agriculture, Daniel Mathieu y assistera et Sandra relatera l'information par internet.

ZAD de Sambuget : la mairie propose une vente à l'amiable à 36 500 € non ferme et définitive, une

**Estimation coût total de l'opération**

Acquisition = 106 000€ - Travaux = 88 000€ -  
TOTAL = 194 000€ HT

Financement	Montant
DETR 2012	31 065,22
Réserve parlementaire	2 943,60
CG 48	7 622
CR LR	6 480
Prêt P.L.U.S	115 889,18
Autofinancement	30 000
<b>TOTAL HT</b>	<b>194 000€</b>

demande de 20 % de subvention au Parc pour acquisition, En parallèle une visite des organismes HLM et du Parc est prévue pour approfondir la réflexion, Une délibération est prise dans ce sens.

PROPRIÉTÉ Émile Jourdan : elle se réfère à 2 parcelles, C273 et C414, au statut différent. Des recherches auprès du service de publicité foncière sur l'existence d'héritiers éventuels et de biens vacants sont actuellement en cours.

MAISON ROUVERAND  
Le projet initial (2 logements) a fait place à un nouveau scénario : un seul logement plus grand de 108 m<sup>2</sup> pour une seule famille avec enfants. Un nouveau plan de financement doit valider ce choix avec accompagnement par un architecte, et possibilité de délégation de la maîtrise d'ouvrage à un office HLM. Voir tableau ci-dessus.  
Le conseil délibère favorablement

AMÉNAGEMENT DE LEZINIER : prochaine

étape : élaboration du cahier des charges et appel d'offre.

**TABLEAU DE CLASSEMENT/DÉCLASSEMENT**

Le conseil délibère sur la liste des voies déjà présentées par le maire lors de précédents conseils et donne son accord pour lancer l'enquête publique.

**PLAN DE MASSIF :**

Les communes se sont organisées pour régulariser les DFCI au regard du plan massif de 2009.

Sur la commune de St Andéol a été retenue la piste des Crêtes ; 2 Bassins de retenue d'eau sont prévus à Loubreyrou et à l'Espinass. Les communes volontaires feraient des commandes groupées pour les travaux. Une délégation de maîtrise d'ouvrage serait déléguée à l'ASA DFCI.

**PNC :**

La commune du Pont de Montvert souhaite conserver le personnel Parc (qu'il est prévu de transférer à Génolhac), et rester antenne du Parc.

Une nouvelle rencontre avec Mr le Préfet aura lieu le 4 octobre avec en arrière-plan les problèmes de fonctionnement internes du Parc.

Décret du conseil d'État pour application de la charte début octobre; délibération des communes à la fin de l'année.

EON :

L'approvisionnement en bois de la nouvelle centrale électrique de Gardanne fait l'objet d'un plan contractualisé sur 20 ans avec 2/3, à terme, de bois local. Les communes forestières se sont constituées en association.

Communes forestières du département de la Lozère  
Le conseil délibère favorablement pour adhérer à l'association et à la revue associée,

CONTRAT E. TAMISIER:  
Suite à l'avis favorable du Comité Technique Paritaire du 19 septembre, le conseil délibère favorablement pour le passage du poste à 20 h hebdomadaires à compter du 1er octobre et pour l'examen, au comité technique paritaire, d'un avancement en grade statutaire.

P. Coudert ne participe pas au vote.

CONVENTION MAD S. LAURAIN

Le conseil délibère favorablement pour la signature d'un avenant à la convention de MAD relatif à la modification du tableau d'évaluation des charges.

À la demande de S Laurain, son temps de travail est ramené à 17 h 30 hebdo à compter du 1er octobre; la convention de MAD sera toutefois menée à terme

(fin décembre 2013).

AGEDI :

Syndicat A.G.E.D.I: mise à jour des adhésions-retraits des membres du syndicat de juin 2011 à août 2013 : Accord du Conseil.

SUBVENTION

Madame Dautry pour l'association « Les Rendez-vous de Lézinier » demande une subvention pour un spectacle polyphonique, fin octobre début novembre (date à préciser), autour du poète chilien Pablo Neruda. Le coût de 900 € réparti entre la mairie 600 € et l'association 300 € permettrait la gratuité du spectacle pour les habitants. Le conseil accorde la subvention, Mr Dautry ne participe pas au vote.

La séance est levée à 22 h

**Saint Frézal**  
conseil municipal  
16 septembre 2013

Présents :

MM. Jean-Claude LIEBER, Maire ;  
Jacques HUGON, 1er adjoint ;  
Alain VENTURA, 2ème adjoint.

Mmes. Anne-Marie DIDIER ; Isabelle DUQUENNE ; Fabienne SALMERON.

MM. Philip COVELLI ;  
Marc GOURDON ;  
Maurice JEANNET.

- Absents excusés :  
Mme Marie-Christine LIEBER (procuration à Alain VENTURA)

MM Erwin WARMERDAM (procuration à Isabelle DUQUENNE)

- Secrétaires de séance :  
Isabelle DUQUENNE et  
Marc GOURDON

- Compte rendu du 17/06/2013 : Adopté à l'unanimité.

- Point sur les travaux communaux :

L'Arbousset : Travaux bien avancés reste l'étude du sol et l'assainissement, fin des enduits extérieurs, plomberie, et carrelage à finir. Les peintures seront réalisées par les employés communaux.

Les Abris : Aire de retournement travaux terminés, des démarches sont en cours auprès des assurances.

Le tunnel des Espérelles : Terminé (encore l'électricité à poser).

- Vote du taux de la TA : (taxe d'aménagement) Par vote du conseil la TA passe de 5 % à 3 %.

- Délibération pour acceptation d'un don :  
Un don anonyme de 2 500 € est accepté par le conseil pour le compte de la commune.

- Questions diverses :

• Résiliation du bail du logement à côté de la Mairie afin d'agrandir les locaux de la Mairie, trop exigus; des travaux sont à envisager.

• Appartement de Pénens : les anciens locataires sont partis en laissant les lieux en très mauvais état. Le Maire réclame des indemnités.

• Pénens Haut : enfouissement des lignes électriques. Une rencontre a eu lieu sur place avec le SDEE, France

télécom, l'Entreprise Électrique. Les travaux seront réalisés avant fin 2013.

• L'école : 21 élèves cette année. Les travaux sont finis. La rentrée s'est bien passée

• La crèche : projet de réouverture 5 parents pour 6 enfants ont fait la demande. Une solution pour une ouverture plus régulière est à l'étude avec la collaboration de Sophie PANTEL pour le Conseil Général de la Lozère et de Daniel MATHIEU pour la Communauté de communes des Cévennes au Mont Lozère.

Fin du conseil à 21 heures

**Saint Maurice**  
conseil municipal  
20 septembre 2013

Absents excusés :  
Mme Fort et M. Sanchez.

Taux avancement de grades :

Le conseil décide de fixer le taux d'avancement de grade des agents à 100 % pour la commune.

Heures complémentaires :

Il est décidé d'octroyer 16 heures complémentaires par mois à Alain Gauch pour la saison hivernale du 1er octobre 2013 au 30 mars 2014, les 32 premiers mois étant consacrés à la réparation et à l'adaptation du matériel.

Indemnité de conseil :

Le conseil prend la décision de verser l'indemnité de conseil pour l'exer-

cice 2013 et l'indemnité de confection du budget au comptable du trésor pour un montant global de 274.60 €.

Convention Tarn amont contrat de rivière :

Le conseil décide de signer la convention de partenariat concernant la gestion des eaux à l'échelle du bassin versant du Tarn amont.

L'objectif premier est de concilier le développement du territoire et la préservation des milieux aquatiques autour d'un contrat de rivière.

Adhésion communes forestières du département :

Le conseil prend la décision d'adhérer à l'association des communes forestières du département, créée officiellement au mois d'avril et dont le but est de soutenir les actions en faveur de la filière bois-forêt dans le département.

Cession terrain aux Rouvières :

Il est nécessaire de compléter la délibération déjà prise pour la cession de terrain à Patrick Galzin, en précisant : « pour l'euro symbolique, avec dispense de paiement ». Cette formule permettant de simplifier l'acte de cession.

Enfouissement des réseaux :

L'enfouissement des réseaux au Tronc est terminé. Les aides du département et du PNC ne seront attribuées qu'en 2014, car le dossier a été déposé tardivement.

Il est nécessaire d'établir un virement de crédit de 13 794.42 € de l'opération n° 158 vers l'opération n° 152 pour permettre le

règlement de la facture à l'entreprise Rouvière.

L'enfouissement des réseaux prévus entre le petit pont et le hameau de Montjoie, n'a pas pu se réaliser. Le conseil comptait profiter des travaux exécutés par ERDF pour enfouir la haute tension, mais le surcoût nécessaire à l'enfouissement des lignes Télécom et moyenne tension n'a pas pu être budgétisé.

Source Masmin régularisation captage :

Dans le cadre de la régularisation du captage du Masmin, l'acquisition de la source est prévue, ainsi que diverses indemnités.

Le conseil DÉCIDE d'indemniser de la manière suivante :

Monsieur Heller, pour un montant de 1320 € correspondant aux indemnités dues pour la source. Le montant est calculé sur un débit d'étiage moyen de 11 min 3 s/jour, défini par le service des Domaines.

L'emprise du captage sur la propriété de M. Heller, entraîne une indemnisation complémentaire de 50 € et l'emprise du réservoir, une indemnisation de 50 €.

Monsieur Cornut sera indemnisé pour l'emprise du réservoir sur ses parcelles à hauteur de 50 €.

Travaux dans les bâtiments :

Une rampe a été posée pour sécuriser les escaliers de l'ancienne poste de St Maurice, ainsi qu'à l'escalier entre les 2 étages de l'ancienne école de Masmejean.

Réorganisation des person-

nels du PnC Mont Lozère :

Le conseil après débat, se déclare déçu et décide de revenir sur sa décision de revenir sur sa décision de non participation à la signature collective des conventions de préfiguration le jeudi 4 juillet 2013 à Florac.

Le conseil rappelle que la commune de St Maurice a joué le jeu de la participation à l'élaboration de la charte en s'investissant dans les discussions et réunions préparatoires depuis 2011 et s'offusque de l'absence totale de concertation entre la Direction du Parc et les élus du territoire concernant la réorganisation des personnels sur le Mont Lozère.

La disparition des postes budgétaires sur le canton de Pont de Montvert qui se retrouvent fixés à Génolhac vont à l'encontre des priorités attendues dans la zone cœur et les motifs avancés par la direction du Parc qui tournent autour d'un meilleur travail d'équipe ou d'une économie sur les déplacements ne sont pas satisfaisants pour le conseil municipal qui exprime ses regrets devant cet abandon volontaire de l'intérêt porté à la zone cœur et à ses habitants et donne mandat à son Maire pour défendre la présence des Agents et personnels du Parc sur le canton.

Élargissement voie communale des Rouvières :

Les dégâts sont occasionnés par les transports de bois sur une des maisons en bordure de route : la voie manque de largeur, le conseil mandate le Maire pour demander une étude à

la DDT pour envisager une amélioration de la voie.

Parc contention des animaux :

La délibération initiale ayant été mal rédigée, le conseil prend une nouvelle délibération pour le financement du parc de contention des animaux de la Brousse.

Coût de l'opération : 24 312.86 € TTC

Recettes pour 24 321.86 € réparties comme suit :

- GDS : 1000 - 12.37 € - 2013

- CRCA du Midi :

500€

- MSA :

3000€

- Groupama :

600€

- La Cuma :

300€

- Mairie de Pont de Montvert :

2421.86€

- Mairie de Fraissinet de Lozère :

3000€

- Mairie de St Maurice de Ventalon :

1500€

- Conseil général :

10000€

- La communauté de communes :

2000€

Le conseil municipal approuve donc la participation de la commune pour un montant de 1500 €. Cette délibération annule et remplace celle du 2 mars 2013.

Transport scolaire :

Le conseil est d'accord à l'unanimité pour participer aux frais de transport scolaire pour l'année 2012/2013 pour un montant de 840 € pour 4 élèves.

conseil  
communautaire  
27 septembre 2013

*Titulaires présents :*

Jean-Pierre ALLIER  
(Fraissinet de Lozère);  
Jean-Claude DAUTRY (St  
Andéol de Clerguemort);  
Jacques HUGON (St  
Frézal de Ventalon);  
Alain JAFFARD (Le Pont  
de Montvert); Camille  
LECAT (St Andéol de  
Clerguemort); Daniel  
MATHIEU (Président);  
Richard METGE (St  
Maurice de Ventalon);  
Michel RIOU (St Maurice  
de Ventalon); Jean-Paul  
VELAY (St Maurice de  
Ventalon).

*Suppléants présents :*

Nils BJORNSON-LANGEN,  
suppléant de Dominique  
MOLINES (Fraissinet de  
Lozère);  
Yves COMMANDRE,  
suppléant de Jean-Marie  
THOYER (Fraissinet  
de Lozère); Pierrette  
COUDERT, suppléante de  
Jean-Claude DAUTRY (St  
Andéol de Clerguemort);  
Maurice JEANNET,  
suppléant de Alain  
VENTURA (St Frézal de  
Ventalon).

*Titulaire absent ayant*

*donné procuration :*  
Albert DOUCHY (Le  
Pont de Montvert) à Alain  
JAFFARD.

*Excusés :*

Jean-Claude LIEBER (St  
Frézal de Ventalon); Do-  
minique MOLINES (Fraissinet  
de Lozère); Jean-Marie  
THOYER (Fraissinet de  
Lozère); Alain VENTURA  
(St Frézal de Ventalon);  
Yves Elie LAURENT (le  
Pont de Montvert).

Autres personnes pré-  
sentes à la réunion : Sophie  
PANTEL (Vice-présidente  
du Conseil Régional et  
Conseillère Générale du  
Canton du Pont de Mont-  
vert); Yhann DELHAYE  
(Responsable du service  
fiscalité de Mende); Marie-  
Paule GALLAS (Percep-  
trice de Florac)

Jacques HUGON a  
été nommé secrétaire de  
séance.

**ORDRE DU JOUR :**

Approbation compte  
rendu du conseil commu-  
nautaire du 30 août 2013 :

Après quelques modifi-  
cations apportées par Alain  
Jaffard en page 2 et 3, le  
compte rendu est adopté à  
l'unanimité.

Fiscalité directe lo-  
cale (présence de Yhann  
DELHAYE – responsable  
du service fiscalité de  
Mende) : Une baisse de  
recettes a été constatée lors  
du vote des taxes de 2013,  
liée à l'exonération des  
sites Natura 2000. Les élus  
ont voulu s'informer da-  
vantage sur la fiscalité de la  
communauté de communes  
et notamment la possibi-  
lité d'en augmenter les res-  
sources. Une exonération  
existe pour les communes  
(85 %), contrairement à  
la C. C. qui ne récupé-  
rera pas cette perte fiscale  
de 14 295 €. La mesure  
s'applique aux communau-  
tés de communes ayant été  
créées après 2005.

Jean Pierre ALLIER  
fait remarquer que pour la  
GIR (Garantie Individuelle  
de Ressources – instaurée  
lors de la réforme de la  
Taxe Professionnelle), on  
demande aux communes de

redistribuer une part de leur  
gain. Certaines communes  
sont perdantes, d'autres  
gagnantes.

Le Conseil général ou  
la Région étaient censés  
y perdre, or, on s'aperçoit  
aujourd'hui que ces deux  
structures ont obtenu plus  
que les communes. La CFE  
(Cotisation Foncière des  
Entreprises – qui remplace  
la Taxe Professionnelle)  
a doublé l'impôt de nos  
petites entreprises locales,  
contrairement à ce qui avait  
été dit. Jean Pierre est exas-  
péré, car ce sont les com-  
munes rurales qui paient  
le prix de cette réforme qui  
ne profite qu'aux grosses  
entreprises. Cette mesure a  
été imposée aux élus. Avant  
le vote des 4 taxes, les élus  
n'avaient pas d'informa-  
tion sur ce sujet.

Yhann D. : informe  
qu'il n'y a pas de solutions  
miracles pour compenser  
la perte de cette ressource,  
mais que toutefois les com-  
munes peuvent réfléchir à  
des ajustements. Il présente  
un exposé de la fiscalité de  
la communauté de com-  
munes (ci-annexé) avec  
propositions d'aménage-  
ments ou transfert de fisca-  
lité vers la C.C.

Cinq aménagements  
sont possibles : 1 - aug-  
mentation des taux des  
quatre taxes locales, 2 - di-  
minution des abattements,  
3 - suppression d'exoné-  
ration, 4 - instauration de  
nouvelles taxes, 5 - fixation  
d'un montant de bases mi-  
nimum de CFE.

Trois transferts de fis-  
calité sont possibles : 1 -  
transfert de composantes  
IFER, 2 - transfert de la  
TATNB (Taxe Foncière  
Non Bâtie), 3 - transfert de  
la CVAE.

La meilleure compensa-  
tion est l'augmentation des  
taxes, mais impactant le  
citoyen une nouvelle fois.

Observations des élus :  
Les élus veulent faire  
remonter leur méconten-  
tement, mais ils ne seront  
pas forcément écoutés. Pas  
beaucoup de mesures à  
mettre en place et surtout  
pas d'impact sur le bud-  
get 2014. La valeur ajoutée  
sur l'exploitation de bois ne  
se reconnaît pas sur le terri-  
toire, elle profite à d'autres.  
Il faudrait pouvoir valoriser  
cela.

Camille L. informe que  
la commune de St Andéol  
de Clerguemort a mis en  
place la taxe sur les loge-  
ments vacants. Ce n'est pas  
une solution au manque  
de ressources de la C. C.,  
mais c'est un principe de  
la commune. Les autres  
communes porteront aussi  
cette réflexion en conseils  
municipaux. L'instauration  
de cette taxe se fait par  
délibération et par forfait.  
Quelle que soit la valeur du  
bien, les redevables paient  
le même montant.

Débat sur la Taxe for-  
faitaire sur la cession des  
propriétés bâties, qui pour-  
rait être instaurée au niveau  
intercommunal, mais pour  
qu'elle soit applicable il  
semblerait que la C. C.  
doive être dotée d'un PLU  
(Plan Local d'Urbanisme).  
Se renseigner pour savoir  
comment il faut délibérer  
pour instaurer la taxe sur  
les logements vacants et la  
taxe forfaitaire.

Fiscalité Profession-  
nelle Unique (ancienne  
Taxe Professionnelle  
Unique) : elle consiste  
en un partage de la fisca-  
lité entre les communes

membres et la C. C. Les communes perçoivent les impôts ménages (taxe d'habitation et taxes foncières), et la Communauté perçoit les taxes professionnelles.

Conclusion : Deux simulations sont demandées par les élus :

- L'instauration de la Fiscalité Professionnelle Unique, cette solution n'ayant pas d'impact sur les communes, ni sur les redevables.

- Variation différenciée pour gagner des ressources sur le foncier bâti. Ce mode de vote permet d'augmenter une taxe sans qu'une autre soit impactée. Gain recherché uniquement sur le foncier bâti.

Les communes réfléchissent aussi à mettre en place les taxes sur logements vacants et taxe forfaitaire dans leurs futurs conseils municipaux.

Les élus portent la réflexion du transfert de compétence eau à la C. C. Pourquoi ? Parce que les subventions aux communes sont de moins en moins élevées sauf si les projets sont portés au niveau intercommunal. Cette analyse se retrouve sur la voirie. Sur notre territoire, cela paraît compliqué de transférer ces deux compétences à la communauté de communes vu sa longueur de voirie, vu la situation géographique, mais aussi vu le coût et la longueur des réseaux d'eau.

Les élus décident d'écrire une motion à Alain Bertrand, Sénateur, sur la baisse des ressources fiscales et l'impact sur nos communes rurales.

Indemnités de conseils et budgets alloués aux comptables du Trésor : Le conseil est favorable à l'unanimité pour verser à Marie-Paule GALLAS les indemnités pour 336.10 € et budgets pour 30.49 €.

Suite à donner à la proposition faite par le Parc National des Cévennes sur l'organisation du massif Mont Lozère examinée en conseil communautaire du 30 août dernier :

Le Président rappelle les conclusions de la réunion du conseil du 30 août dernier où une délibération a été prise, et a été rédigé un courrier au Préfet à lui remettre en réunion du 2 septembre.

JP ALLIER et A. JAFARD font un compte rendu de réunion à laquelle étaient présents Sophie PANTEL, Camille LECAT et le Président de la C. C. Tarnon – Mimente. Le Préfet a souligné que le directeur du PNC était libre de ses décisions, mais il a toutefois reconnu que l'absence d'implantation de centre dans le secteur du Pont de Montvert était étonnante et que les élus ont souhaité l'implantation du responsable agriculture parce que les conventions agricoles sont en majorités signées sur le Pont de Montvert. De plus, une majorité de lieux habités sont aussi répertoriés par le PNC sur le secteur. Les élus ont sollicité un organigramme clair à fournir par le PNC. Le préfet a informé les élus qu'il donnerait suite à cette rencontre et s'assurerait qu'un nombre suffisant d'agents soient déployés sur le secteur Pont de Montvert.

Les élus étaient plutôt satisfaits de cette rencontre et espèrent que le Préfet pourra calmer les tensions entre le PNC et la C. C. Daniel MATHIEU informe le conseil qu'il est convoqué le 4 octobre prochain par le Préfet.

Il sollicite les élus pour répondre au courrier du Directeur du Parc (du 29 août), car la C. C. n'a pas fait de réponse officielle. Le courrier au Conseil d'Administration du PNC n'a pas été adressé, dans l'attente d'éléments nouveaux.

Le conseil estime qu'il faut attendre la rencontre avec le Préfet avant de répondre aux propositions de Jacques MERLIN, mais répond sur la partie de l'Écomusée, en insistant sur le fait que le lieu de l'Estournal leur semble le plus approprié. Une copie du courrier qui a été rédigé pour le Préfet et pour la réunion du 2 septembre sera adressée au Directeur.

Adhésion au SIS Mont Lozère : Sujet reporté à l'ordre du jour d'un prochain conseil. Sans objet.

Délibération Cure du Pont de Montvert : Le Président informe que le permis de construire est à signature et qu'il lui faut l'autorisation du conseil communautaire pour le déposer. Ce dernier, à l'unanimité, lui donne mandat. Pour l'instant, pas d'autres nouvelles concernant le projet de déplacer le service courrier de la Poste du Pont de Montvert vers la Cure. Contact avec la Directrice de Florac a été pris pour un rendez-vous.

Avancement autres projets en cours :

- Gendarmerie : Après avoir enfin obtenu l'accord du ministère de l'Intérieur pour le démarrage des travaux, Daniel MATHIEU a rendez-vous ce mardi 2 octobre avec Sébastien BLANC (Directeur de la SA d'HLM Lozère Habitations) qui a délégué de la C. C. pour faire les travaux. Une mise au point sur le dossier est nécessaire, tant administrative que financière.

- ZAE Masméjean : L'entreprise GALTA retenue par le marché sur le lot terrassement et réseaux a démarré les travaux. Le marché pour la maçonnerie a été lancé : attente retour des entreprises pour le 17 octobre. Les travaux seront terminés fin novembre. Il faut prendre contact avec les porteurs de projets.

- Maison de Marie : Les travaux de gros œuvre sont terminés ainsi que l'évacuation des eaux du haut en bas. Philippe ROURE a établi un nouveau devis pour l'installation d'un chauffe-eau solaire. Le Président informe que des avenants au marché ont déjà été signés et qu'il convient de respecter l'enveloppe budgétaire qui arrive maintenant à sa limite. Le conseil valide le devis.

Sophie informe la C. C. que nous pouvons prétendre à percevoir des aides de l'ADEME et de la Région sur ce type de dossier. La C. C. va se renseigner et au besoin déposer une demande de financement.

- Réhabilitation hameau de l'Espinassac (bilan finan-

cier chantier international + hangar + bâtiment principal + chaufferie collective + sentier d'interprétation)

- Hangar : La dalle a été coulée, mais l'entreprise Chapelle, qui avait oublié le hérisson est intervenue d'urgence pour refaire le travail. Le charpentier a promis que le hangar serait couvert le 15 octobre pour les formations « ABPS ». En cours aussi la confection du panneau de la C. C. indiquant le coût des travaux et les financeurs.

- Chauffage collectif : Rendez-vous avec la CCI ce jeudi 26 septembre pour le rendu de la notice d'opportunité. Il semble possible et intéressant d'installer une chaufferie automatique au bois d'une puissance de 45 à 50 kW desservant les trois bâtiments (Relais, bâtiment principal ABPS et futurs logements). Le coût de l'investissement est estimé à 82 800 € HT pour du bois déchiqueté et 64 600 € pour le granulé (6 100 € HT pour l'électricité). Coût du fonctionnement : respectivement 4 080 € et 5 810 € (10 480 € pour l'électricité, à titre d'information). Le retour sur investissement est estimé à 7 ans. On peut prétendre à 20 % de subventions du Département, Région 25 %, 25 maxi de fonds européens. Les élus sont favorables pour aller plus loin sur ce projet, car il a l'avantage d'amorcer un travail de la plaquette bois sur le territoire. Une déchiqueteuse pourrait être achetée, on sait aussi que l'entreprise Virebayre a le matériel adéquat pour la livraison. C'est une valeur ajoutée sur le territoire. Le Président informe que si

on veut aller plus loin, il faut délibérer pour lancer l'étude jusqu'à la préparation de l'appel d'offres : le coût de l'étude est estimé entre 3 000 et 5 000 €. La question se pose du cofinancement de cette étude : les communes veulent-elles participer ? Pas de réponse de leur part. Le conseil délibère et autorise le président à lancer l'étude.

- Bilan financier chantier international : 10 550 € prévus au budget 2013, qui comprenaient l'animation pédagogique, la participation au réseau Solidarité Jeunesse, les frais de réception, la communication sur le projet. Après paiement de toutes les factures, le montant total de cette intervention est de 8 853.20 €. En partenariat avec la Commune de St Andéol de C. et par convention il a été convenu que la C. C. et la Commune transfèrent la moitié des travaux en investissement.

- Bâtiment principal : Une réunion a eu lieu à l'Espinas le 16 septembre. Les travaux de maîtrise d'œuvre ont repris sur ce projet. Il est maintenant question d'obtenir le plan de financement par l'architecte : prochain point avec lui sur le projet fin octobre.

- Sentier d'interprétation : Hélène Bouchard-Seguin avance sur les dessins des panneaux. Un avenant à son contrat est pris pour la rémunération de sa prestation.

Sentiers PR et GR sur le territoire de la Communauté de Communes : Pierrette Coudert informe que sur la commune de St Andéol de C. le PR de

Tras Lou Serre pose des problèmes de sécurité et d'entretien. Elle a suggéré un autre itinéraire pour éviter les endroits dangereux. De plus, elle demande aux élus comment fonctionne la C. C. pour l'entretien des sentiers. La C. C. va lui faire passer toutes ces infos et informe que la réunion annuelle vient d'avoir lieu.

Daniel avertit que pour déplacer un itinéraire il nous faut la parfaite maîtrise foncière pour éviter les problèmes avec les propriétaires. Les élus sont favorables à ce que cet itinéraire soit modifié. En priorité il faut avertir l'OT de ce changement pour qu'il soit signalé dans les topo-guides. Pour la nouvelle signalétique, les panneaux devront être commandés au Parc par l'intermédiaire de la Communauté de Communes.

Myriam M. fait le compte rendu de la réunion annuelle sur l'entretien des sentiers du territoire. Des questions ont été posées sur l'entretien des GR et notamment à qui revient la responsabilité de l'entretien. La CC a pris l'attache du Conseil Général qui a répondu que les GR sont des itinéraires de Grande Randonnée créés et labellisés par la FFRP (Fédération Française de Randonnée Pédestre), et qu'à ce titre, cette dernière est responsable de leur entretien, mais uniquement pour ce qui est du balisage et/ou de la signalétique.

En Lozère, le CDRP (Comité Départemental de la Randonnée Pédestre) assure cette mission grâce à l'aide d'une soixantaine de baliseurs bénévoles pour

couvrir près de 1 800 km de GR et GRP.

Le CG depuis maintenant 3 ans a mis en place une convention d'objectif entre le Département, le CDRP 48, la FFRP et le CDT (Comité Départemental du Tourisme) pour définir des modalités d'entretien, de communication sur les GR et GRP. Dans ce cadre, le CDRP bénéficie d'un accompagnement financier à hauteur de 5.50 €/km.

Pour ce qui est de l'entretien, deux types de responsables sont identifiés :

- le gestionnaire de l'itinéraire (CDRP 48 /Collectivités pour les PR/Filière Cheval Lozère...) : assure la qualité du balisage et de la signalétique, élagage léger de la végétation masquant le balisage

- la collectivité (commune ou communauté de communes) : assure la libre circulation des publics sur leur territoire, et leur sécurité (ex : passage de clôtures, garde-corps, réfection de murets de soutènement...)

Chaque année, le CDRP 48 transmet au Conseil Général les rapports de maintenance réalisés par les baliseurs bénévoles.

Autre information, le Conseil Général met en place un topoguide des 50 meilleurs sentiers de randonnées de la Lozère. Sur notre territoire deux sentiers ont été retenus : Gasbiel et L'Avès.

Sophie PANTEL aimerait connaître les critères de choix du Conseil Général pour ces deux sentiers.

Daniel propose que la Communauté de Communes porte les gros travaux d'aménagements des sentiers.

Les élus paraissent en approuver le principe.

Comptes rendus réunions/commissions :

- Ouverture de la crèche de St Frézal de Ventalon : Le Conseil d'Administration de l'association « Trait d'Union » a eu lieu ce jeudi 26 septembre : Daniel MATHIEU y était présent ainsi que Jean Claude LIEBER. Il a été décidé d'ouvrir le local à une assistante maternelle. Les élus, souhaitant que ce projet soit intégré dans le fonctionnement actuel de l'association « Trait d'union », mandatent Jean-Claude LIEBER et Sophie PANTEL pour rencontrer la CAF dont les objectifs sont en cours d'évolution. Sophie rencontrera aussi la PMI. Les élus sollicitent l'association « Trait d'Union » pour modifier le nom de la crèche de St Frézal en ces termes : crèche de St Frézal de Ventalon et de St Andéol de Clerguemort, car elle profite essentiellement à ces deux communes.

- Journée Fonds Européens : Sophie informe que cette journée a lieu le 10 octobre prochain. Elle propose de faire une présentation des nouveaux fonds à la prochaine réunion du conseil. Les élus y sont favorables.

- Schéma régional du développement économique : Le 17 octobre prochain. Sophie y sera.

- Bureau de l'OT du 10/09/2013 : À l'issue de cette réunion, les élus présents souhaitent avoir un peu de chiffres notamment sur la fréquentation des hébergements : manque de connaissance de la fréquentation touristique du territoire.

- Réunion du personnel : Daniel M., Jean-Paul V. et Camille L. ont reçu les agents de la C.C en réunion pour faire le point sur les missions de chacun. Les agents ont demandé d'avoir des orientations du conseil communautaire et notamment de classer leurs missions par ordre de priorité.

- Pour les heures d'ouverture au public, il faut pouvoir être deux pour gérer les demandes. La solution retenue a été de ne pas ouvrir plus de temps en administratif. Les missions demandées aux agents sont de plus en plus nombreuses : développer le PAVA, l'accueil Cyber-Base à l'Espinassas, la veille juridique MDE et RSP. Pour le secrétariat général également, les travaux en cours nécessitent plus de temps. Si la C. C. peut recruter Marie en Contrat d'Avenir comme cela était souhaité par les élus, elle sera affectée 12 heures par semaine pour des missions en lien avec la Cyber-Base : communication sur les projets, vie associative, etc...

- Compte rendu première rencontre Associations à l'Espinassas : Elle a eu lieu le 20 septembre. 18 associations étaient représentées. Cette expérience sera renouvelée l'an prochain. Ce fut un moment d'échange et de partage des activités de chacun.

Questions diverses :

- Enfance et jeunesse : Une situation de l'enfance et la jeunesse sur les deux territoires est faite par la Perceptrice qui trouve que notre C. C. paie beaucoup trop pour le fonctionnement de nos structures Crèches et Centre de Loisirs. Pourtant, les taux de remplissage sont bons (hormis le centre de loisirs du Pont de Montvert). Elle conseille de revoir la tarification. Ce travail doit être fait en concertation avec l'association « Trait d'Union » et les élus. Pour la Vallée Longue, quand des enfants profitent de notre système, les collectivités ne participent pas. C'est un problème récurrent chaque année.

*Suppléants présents :* Pierrette COUDERT, suppléante de Jean-Claude DAUTRY (St Andéol de Clerguemort); Maurice JEANNET, suppléant de Alain VENTURA (St Frézal de Ventalon).

*Titulaire absent ayant donné procuration :*

*Excusés :* Dominique MOLINES (Fraissinet de Lozère)

*Autres personnes présentes à la réunion :* Sophie PANTEL (Vice-présidente du Conseil Régional et Conseillère Générale du Canton du Pont de Montvert);

Jean Marie THOYER a été nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

■ Approbation compte rendu du conseil communautaire du 27 septembre 2013 :

Suite à la demande de rectification de Jean Claude LIEBER relative à « compte rendu/commissions » (page 5) confirmant sa présence à cette réunion; suite à la demande de rectification de Alain JAFFARD concernant « l'organisation du PNC » (page 3) où la phrase est remplacée comme suit : « ... il a été toutefois reconnu que l'absence d'implantation de centre dans le secteur du Pont de Montvert était étonnante et que les élus ont souhaité l'implantation du responsable agriculture parce que les conventions agricoles sont en majorités signées sur le Pont de Montvert. », le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Présentation des nouveaux programmes européens régionaux pour la période 2014-2020 :

conseil  
communautaire  
25 octobre 2013

*Titulaires présents :* Jean-Pierre ALLIER (Fraissinet de Lozère); Jean-Claude DAUTRY (St Andéol de Clerguemort); Albert DOUCHY (Le Pont de Montvert); Jacques HUGON (St Frézal de Ventalon); Alain JAFFARD (Le Pont de Montvert); Camille LECAT (St Andéol de Clerguemort); Jean-Claude LIEBER (St Frézal de Ventalon); Daniel MATHIEU (Président); Jean-Marie THOYER (Fraissinet de Lozère); Jean-Paul VELAY (St Maurice de Ventalon).

Sophie PANTEL présente aux élus les nouveaux programmes FEDER. Ces derniers sont partagés en deux parties : Massif central et Régional :

Le Massif central : Thématique relative au tourisme et à l'aménagement de pleine nature.

Ce programme est composé de plusieurs volets : le tourisme de grande itinérance (itinéraires qui traversent plusieurs départements). Dans ce cadre, les opérations éligibles sont par exemple les bistros de pays, les gîtes d'étape (privés et publics). Le FEDER participera à hauteur de 50 % du coût. La grande nouveauté de ce programme est la simplification de la procédure pour le porteur. En effet, le FEDER gèrera l'ensemble des financements sur la base d'un seul dossier. De plus, un seul animateur par région sera nommé.

Volet agricole : Les projets devront concerner les énergies (éolien,...) et les ressources d'autonomie fourragère.

Le volet programme bois : Suite au constat par les acteurs financiers d'un manque de motivation des porteurs de projet, la stratégie de développement des projets est modifiée. Ainsi, le point de départ sera le besoin du consommateur et non plus le financement par les entreprises pour le développement des programmes.

Le FEDER régional : Sur la thématique de l'eau, la région s'oriente sur les actions et missions de BRL (Bas Rhône Languedoc), les inondations, l'urbanisation et les villes (Cf de chapitre sur le monde rural dans le FEADER régional),

les nouvelles technologies par les hauts débits à gros réseaux structurants.

FSE : Le Préfet de Région gèrera une enveloppe qu'il va dédier pour moitié à la formation (compétence de la Région). L'autre moitié sera affectée aux départements qui devront définir leurs thématiques de projets. Toutefois, le Préfet de Région peut se réserver le choix des thématiques. Pour l'instant, les choix de la Région sur la répartition de cette enveloppe ne sont pas encore connus.

FEADER : Si l'enveloppe du FEADER évolue positivement de 200 millions à 460 millions, il n'en est pas moins évident que les besoins actuels sont plutôt de 513 millions d'euros. Cette enveloppe est composée de deux piliers. Si l'ex prime à l'herbe est orientée vers une politique de l'installation et des risques, les régions ont carte blanche pour organiser les programmes LEADER. Notre Région fait le choix de confier ces programmes aux Communautés de Communes avec une délégation d'instruction par le GAL qui deviendra un guichet unique d'instruction y compris pour les projets régionaux. Cette stratégie n'ira pas en faveur des Pays.

Les programmes opérationnels seront définis au mieux pour le printemps 2014.

Étant donné que par ces nouveaux programmes la Région a de nouvelles missions de gestion, elle devra ouvrir des postes pour recruter de nouveaux personnels. L'État s'est engagé à verser des compensations à ces collectivités.

Projets :

ZAE MASMEJEAN : Délibération éclairage public, délibération marché maçonnerie :

Délibération éclairage public : Le Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement de la Lozère demande un fonds de concours à la CC des Cévennes au Mont Lozère pour les travaux de réseaux souterrains d'éclairage public de la ZAE. Le coût des travaux est de 8 374,43 euros avec une participation de 7 324,12 pour la SDEE et un fonds de concours de 1 050,31 de la CCML.

Le conseil communautaire délibère favorablement sur l'enfouissement réseau et prend une délibération à l'unanimité des membres présents.

Sur l'éclairage public et notamment le nombre de lanternes JM THOYER n'est pas favorable à installer 3 candélabres, ce projet est surdimensionné pour le site. Il propose d'en supprimer un ou deux.

Alain JAFFARD est plutôt favorable à utiliser les économies d'énergie (extinction automatique des lanternes suivant certaines heures) plutôt que de supprimer les éclairages. La priorité est d'attirer aussi les porteurs de projets par des équipements et prestations de qualité. Des choix s'imposeront. Les élus reportent ce sujet à l'ordre du jour d'un prochain conseil.

Délibération marché maçonnerie : Camille LECAT exprime son mécontentement quant au résultat du cahier des charges du lot maçonnerie rédigé par la DDT. Il s'inquiète également sur le délai d'exécution

des travaux. S'étant impliqué dans la rédaction du cahier des charges, il aurait souhaité être informé du lancement de la consultation, car le marché définitif ne lui a pas été communiqué. Daniel MATHIEU s'en excuse et l'informe que le dossier devenait compliqué vis-à-vis de la DDT vers laquelle nous avons délégué ces travaux, sa propre compétence étant mise en cause, il y avait lieu de ne pas retarder les travaux et de lancer la consultation au plus vite, sachant que la DDT avait déjà bien retravaillé le dossier. Camille insiste, car il aurait souhaité ouvrir la possibilité à d'autres entreprises de candidater. Daniel rappelle les critères définis avec la DDT, les règles de publicité et le nom des entreprises contactées. Il informe les élus que la commission des marchés vient d'ouvrir les plis. Seules deux entreprises ont répondu. L'entreprise CHAPELLE de Cocurès et l'entreprise DOS SANTOS. Sous réserve que l'entreprise CHAPELLE fournisse les documents manquants, elle a été retenue par la commission. L'avis du conseil est demandé.

Le conseil délibère favorablement à la décision de la commission avec la réserve.

CURE DU PONT DE MONTVERT : point sur les projets financiers Poste et logements sociaux.

Daniel MATHIEU fait le compte rendu des dernières réunions : Les services de la Poste ont visité le rez-de-chaussée qui leur semble convenir pour déplacer le



bureau de poste situé actuellement dans le bâtiment de la mairie. Un accès pour les personnes à mobilité réduite est obligatoire.

Alain JAFFARD précise que les travaux d'aménagement de la place de l'église vont commencer très bientôt. S'il souhaitait faire l'accès handicapé par le côté ou l'arrière du bâtiment, dans un souci de cohérence environnementale, l'architecte lui a confirmé que ces accès devaient être réservés au personnel de la poste. Toutefois, une solution semble émerger. Alain JAFFARD propose l'installation d'une rampe symétrique de chaque côté du perron devant le bâtiment. De plus, et pour rester dans l'aspect esthétique des travaux de l'église, le dallage en granit de cet accès sera pris en charge par la mairie. Architecturalement, ce choix est plus adapté.

Un nouveau chiffrage des travaux, qui intègre ce projet « Poste », de Marie Claire BESSIN a été reçu ce matin. Daniel en fait part aux élus.

Les élus sont plutôt favorables à ce que la poste investisse le local. La décision de la poste n'est pas encore connue du conseil (Réponse attendue mi-novembre). Daniel MATHIEU précise qu'il pourra être établi un bail de 9 ans avec la Poste (renouvelable) et que les aménagements intérieurs sont à sa charge.

Après avoir rappelé les montants de l'opération, les élus sont favorables à l'idée de lancer le marché en deux tranches : une tranche ferme (logements) et une tranche conditionnelle qui interviendra si la poste

donne une réponse défavorable à investir les lieux. En ce qui concerne le plan de financement, la subvention obtenue par la Région pour la salle des associations est devenue caduque, le conseil général quant à lui n'a pas donné suite.

Le conseil délibère favorablement à l'unanimité pour lancer l'appel d'offres de la tranche ferme et autoriser le Président à demander les subventions relatives au projet Poste.

**GENDARMERIE :** compte rendu des réunions + délibération signature avenant convention délégation maîtrise d'ouvrage :

Le Président informe les élus que trois réunions ont eu lieu avec la SA d'HLM, avec l'architecte, les gendarmes et le notaire. Monsieur BLANC, Directeur de la SA a proposé un échéancier de transferts de flux financiers entre C.C. et SA. Cet échéancier va être soumis à l'avis de la perceptrice. La SA fera deux prêts : un prêt qui concerne les logements et un autre prêt pour la caserne. Après avis de Maître Pottier, nous pourrions percevoir le loyer en plusieurs tranches via la rétrocession du bail, ce qui conforte le dossier. Ce bail sera signé le plus tôt possible.

Albert DOUCHY rappelle sa proposition de vendre la terre. À ce titre, il faut se rapprocher de l'architecte pour connaître les modalités et conditions afférentes à cette vente.

Le conseil délibère favorablement pour lancer le marché et signer l'avenant sous réserve que soit joint le prévisionnel de l'opération et l'échéancier des flux

financiers entre les deux établissements.

Points autres projets et travaux en cours :

Maison de Marie : Jean Pierre ALLIER explique que les travaux d'extérieurs sont dans l'esprit du bâtiment et d'un bel aspect. Les plâtres sont terminés. 30 % des travaux électriques ont été réalisés. Les façades extérieures seront réalisées la semaine prochaine. La couleur ocre a été choisie par la commune de Fraissinet de Lozère. Jean Pierre ALLIER exprime un regret de n'avoir pas prévu de velux intérieur au niveau de l'escalier. Cet endroit du logement est particulièrement sombre. Daniel MATHIEU propose de demander un devis à l'architecte pour faire poser ce velux, car il serait regrettable de ne pas répondre favorablement à cette évidence. La fin des travaux est prévue plutôt au printemps.

Jean Pierre ALLIER informe qu'il a été fait une publicité de la maison de Marie au salon Prov' emploi, salon qui s'est tenu à Paris mi-octobre et dont un reportage a été diffusé sur France 2. La maison de Marie était présentée en premier sur le stand de la Lozère (Lozerenouvellevie) et sur le dépliant de Lozère développement, l'agence du Département. Les porteurs de projets sont recherchés activement.

Parc de contention pour animaux : Jean Pierre a transmis les photos et il faut prévoir peut-être une inauguration.

L'Espinassac : Le hangar est couvert. Deux formations ont déjà pu être assurées. Les ABPS remercient vi-

vement la CC d'avoir fait en sorte que le hangar soit couvert à temps. Le hangar servira pour d'autres activités. Spectacles, etc. les élus qui ont vu les travaux sont impressionnés par la grandeur du bâtiment. La toiture n'est pas choquante, elle est peu visible de la route finalement.

Une réunion avec l'architecte était prévue le 30 octobre, pour l'instant on ne sait si l'architecte est prêt à nous présenter une nouvelle ébauche de plan et le plan de financement prévisionnel de l'opération. Jean Claude LIEBER insiste pour que le projet de création de logements ne soit pas abandonné. Daniel informe que ce projet sera traité dans une seconde tranche, ce qui était déjà prévu au départ, puisque la C.C. n'a pas les moyens humains et financiers de gérer tous les projets en cours.

Camille LECAT, en tant que cogérant de Bois 2mains expose le plan de financement des travaux du bistrot restants à faire. 100 000 euros avec 77 % de subvention, dont un financement du GAL obtenu récemment. Les travaux doivent toutefois être terminés au 31 décembre 2014 sous peine de perdre les partenariats de la Région, du Parc National, du Conseil Général et du GAL. À ce jour, il reste à réaliser : les travaux de toiture, d'enduits intérieurs, d'électricité à l'étage, d'huissieries et de chauffage. Le dossier a été présenté aux financeurs comme un point multiservice (restauration, boutique, salle multiusages). Le fait d'y avoir créé une antenne de la cyber-base a

favorablement fait avancé le dossier. Pour l'instant, la salle d'exposition est mise à disposition gracieusement. Il faut souligner que la mise à disposition de la cyber base engendre une responsabilité et qu'il est nécessaire de se renseigner auprès des assurances pour la couverture d'éventuels sinistres, c'est à Bois 2mains d'en prendre la charge.

Armelle et Thibault gestionnaires du bistro ont quitté leur fonction pour raisons personnelles depuis le 1er octobre. L'association Epi de mains a pris le relais sur la restauration et a constaté un très bon démarrage de l'activité, la cohésion entre le projet Epi de mains et l'accueil en restauration. Une assemblée générale sera organisée en 2014 pour changer l'objet social de bois 2 mains. L'objet social étant plus ciblé sur la restauration que sur le bois.

Camille LECAT précise que des soirées à thème sont organisées : le 1er novembre : prison, la vie, l'amour. Un parcours de transhumance se déroulera le lendemain matin au col de la Baraquette en direction de l'Espinassas.

Maurice JEANNET précise que la nouvelle équipe joue la carte de l'activité du bistro. Il ouvre beaucoup plus tôt le matin et propose des déjeuners.

ZAE de MASMEJEAN : Un dépliant à destination des porteurs de projet, réalisé par les agents de la cyber base dans le cadre de la promotion de la zone, a été présenté au conseil.

Taux avancement de grade 2014 : Daniel

MATHIEU expose la nécessité de voter un taux pour l'avancement de grade de l'année 2014 relative à un agent de la CC.

Le conseil délibère favorablement pour l'instauration du taux de 100 %.

Délibération SIS Mont Lozère : Daniel MATHIEU informe que nous ne sommes toujours pas prêts pour discuter de l'adhésion au SIS. Sophie PANTEL rappelle que dans le cadre du portage d'appel à projets Terra rural, par le SIS Mont Lozère, nous avons été retenus par la Région pour être financés sur le développement de la châtaigneraie sur notre territoire à titre d'expérimentation. Il n'y a pas de délibération prise, mais un débat sur la réforme des collectivités territoriales s'ouvre : Elle informe les élus qu'il n'y a pas besoin de modifier les statuts à ce niveau d'avancement des discussions du Syndicat intersyndical. Elle sensibilise les élus au fait qu'il est toujours difficile d'avoir des retombées économiques sur notre secteur. Les statuts vont être modifiés et nous devons travailler à ce qu'il y soit inclus la gestion du Mas de la Barque. Si la C.C. adhère maintenant au SIS Mont Lozère cela implique qu'on donne le feu vert pour élargir un bassin de vie. Sophie PANTEL précise qu'il est prudent d'attendre les prochaines orientations du découpage des cantons afin de se positionner.

Concernant le SIVOM : une réunion du Conseil Syndical a eu lieu ce matin. Vialas en fait toujours partie. La modification des statuts du SIVOM pour que

la part de Vialas soit payée par les Hautes Cévennes a été refusée par cette communauté de communes. C'est donc le SIVOM qui continue de payer pour Vialas, car cette commune refuse de verser sa participation. Sophie rappelle que cette participation représente 80 % de l'ensemble des participations versées au SIVOM. Pour que le conseil communautaire puisse se positionner sur les statuts du SIS Mont Lozère, il est aussi important d'attendre les prochaines réunions du SIVOM. Ce dernier pourrait éventuellement se substituer à notre communauté de communes. Prudence de la C.C. sur les nouveaux statuts du SIS du fait que le problème de la contribution de Vialas n'est pas réglée donc pas d'adhésion.

Un point est fait sur les prochaines cantonales : Le territoire doit être redécoupé (13 cantons au lieu de 25) et les conseillers départementaux se présenteront par « attelage » de 4 conseillers composés de deux titulaires (un homme et une femme) et deux suppléants (un homme et une femme). Le découpage de notre territoire : deux versions sont en cours d'étude, d'une part avec Florac et d'autre part avec la vallée du Tarn et Florac. Ce découpage ne correspond pas à la C.C. car il y aurait séparation des communes de ST Frézal et St Andéol sur la Vallée Longue. À l'avenir, une C.C. pourrait émerger sur les 4 cantons. Certains élus se demandent si la stratégie de l'État n'est pas de faire mourir les communes ?

La CC devra certainement se positionner dans ces futurs regroupements. Sophie PANTEL va faire passer un document à la CC ML.

Notre territoire est surtout orienté sur les Cévennes et il faut garder cette orientation. C'est une entité forte de notre territoire.

Des rencontres avec Florac sont déjà engagées. Concernant la Vallée Longue des doutes existent par rapport à l'engagement des élus sur les projets communs (crèche par exemple).

Contrat éducatif local :

Présentation du bilan d'activité 2012 - 2013 : Le montant prévisionnel des subventions était de 4450 euros. Trois activités n'ont pas été réalisées ce qui porte le montant des subventions 2012 - 2013 à 3420 euros. La communauté de communes verse les montants relatifs à la DDCSPP (1480 euros) et à la DRAC (450 euros).

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité pour l'octroi des subventions CEL 2012 - 2013 et attribue les 3420 euros en fonction du bilan définitif annexé au présent compte rendu.

Présentation des activités 2013 2014 : Une forte augmentation du budget en 2013-2014 est constatée. Presque 50 % de plus sur le budget de la C.C. 4400 euros de prévisionnel l'année dernière, 7930 euros cette année. Jean Pierre ALLIER souligne que cette augmentation n'est pas liée à la réforme des rythmes scolaires, ce qui est inquiétant. Cela veut dire que lorsque la réforme des rythmes scolaires sera instaurée, nous

aurons des budgets encore plus lourds.

La CC doit trouver une méthode et instaurer des règles financières. Sophie PANTEL propose de mettre en place un comité des financeurs. Elle prend l'exemple du Conseil Général où de nombreuses pièces justificatives sont demandées, permettant d'éviter les doublons dans le versement des subventions. Sur ces justificatifs, des choix s'imposent aussi.

Les élus sont favorables à cette idée et décident de créer ce groupe par délibération. Il est composé des maires de chaque commune membre de la C.C., du conseil général, du Président de la C.C. du délégué en charge des CEL à la C.C. et de Martine THOMAS. A l'avenir, la Communauté de Communes attribuera ses subventions en fonction de critères que le groupe de travail est chargé d'établir. Au nombre de ces critères possibles : différenciation entre projets d'école et extra scolaires, rester sur une enveloppe financière fixe, faire des clés de répartition, limiter le nombre de projets par porteur, etc. Il semble aussi nécessaire de confronter les subventions perçues du conseil général avec les bilans des CEL, ce que nous ne faisons pas jusqu'à présent.

Camille LECAT informe le conseil qu'il était présent à la réunion annuelle et qu'il l'a trouvée très intéressante. Il a constaté un réel partage entre les associations et les élus.

Un débat sur les objectifs du CEL s'engage où les avis divergent.

Camille LECAT souhaite utiliser le CEL comme ins-

tance pour mettre en place la réforme des rythmes scolaires, comme Martine THOMAS l'a proposé à la réunion annuelle.

Redéploiement du personnel du PNC : Une réunion a eu lieu le 4 octobre. 3 h 30 de réunion. Jacques MERLIN, Sophie PANTEL, Jean Pierre ALLIER, Jean Paul VELAY, Alain JAFFARD et Daniel MATHIEU étaient présents. La sous-Préfète et le maire de Génolhac étaient invités.

Les élus ont défendu l'implantation de l'antenne du PNC au Pont de Montvert. Écomusées, lieux habités. Le Préfet, ayant demandé au PNC des propositions plus claires, Jacques MERLIN a présenté son programme. Le PNC s'est engagé à affecter 30 % des agents du PNC sur le mont Lozère. Sur ces 30 %, 50 % seront affectés sur le Pont de Montvert, il n'a pas été question d'affecter un conseiller agricole sur notre secteur. Le PNC ne s'est engagé que sur 2 ans pour 3 gardes. Les élus ne sont pas d'accord, voulant un engagement sur 3 gardes. Le PNC n'a rien lâché sur le conseiller agricole et sur les travaux de l'écomusée. Les tensions ne sont donc pas retombées entre le Parc et la C.C.

Alain JAFFARD informe qu'une autre rencontre a été organisée le vendredi suivant. Les élus présents ont expliqué au PNC sur leur opposition à aménager des bureaux à l'Écomusée. Alain JAFFARD a indiqué qu'il voulait consulter son conseil municipal et a demandé au Parc d'attendre son avis. Le conseil muni-

cipal a débattu sur le projet et confirmé son opposition. Alain J. informe la C.C. qu'il faut l'accord du conseil municipal puisque le bâtiment est en copropriété avec la mairie du Pont de Montvert. Le Parc n'avait donc pas le droit de déposer un permis sans l'accord des élus. Le dossier a été retiré.

L'échéance suivante est la signature des adhésions des communes à la charte.

Recrutement secrétaire général C.C. : compte rendu des entretiens, délibération : Élodie Martin a été recrutée pour remplacer Myriam. Son recrutement est sur le grade d'adjoint administratif de 1ère classe, il n'y a pas lieu de délibérer pour créer ce poste.

Crèche de St Frézal de Ventalon : Jean Claude LIEBER rappelle la réunion du conseil d'administration de l'association « Trait d'Union ». Seulement 4 à 5 enfants sont susceptibles de fréquenter le multi accueil entre St Frézal de Ventalon et St Andéol de Clerguemort. En effet, un questionnaire a été adressé aux parents, mais il n'y a pas assez d'inscriptions sûres ce qui induit le choix de mettre le lieu à disposition d'une assistante maternelle. Une liste d'enfants a été établie, mais le temps faisant, il en reste peu.

Jean Marie THOYER souhaite obtenir plus d'informations financières. Pourquoi ne peut-on pas ouvrir à St Frézal de Ventalon. Daniel MATHIEU précise que si la crèche reste ouverte à St Frézal de V. pour si peu

d'enfant il y a un impact sur la fréquentation des autres structures. Les deux C.C. tiennent une politique de mutualisation des moyens humains et financiers, on ne peut pas se permettre qu'un lieu fasse baisser le taux de fréquentation des autres structures. Le cas s'est déjà produit l'année dernière avant que les jours de crèche de St Frézal de V. soient transférés au Pont de Montvert. De son côté, Camille LECAT est convaincu que Trait d'Union a raison, qu'il faut changer de stratégie et proposer un autre service de garde pour la crèche de St Frézal de V. Il est favorable à l'ouverture du local par une assistante maternelle. Les parents qui ont un réel besoin attendent déjà depuis quelque temps que la collectivité ou l'association trouvent une solution. Si nous ne proposons rien, les enfants seront gardés par d'autres intervenants.

Jean Claude LIEBER informe que la proposition de « Trait d'Union » de mettre le local de la crèche à disposition d'une assistante maternelle n'a pas convaincu la PMI qui refuse cette solution, car les assistantes maternelles doivent accueillir les enfants à leur domicile. Un rendez-vous est prévu lundi 28 octobre avec Sophie PANTEL, Daniel MATHIEU et Jean Claude LIEBER pour rencontrer la PMI et chercher des solutions. Pour les élus, sur le fond et par rapport à la réalité du terrain, la solution de l'assistante maternelle semble être la plus pertinente. Il est souhaitable que l'association Trait

d'Union s'implique dans ce projet. Dans le respect de la réglementation, Daniel insiste pour continuer de défendre nos positions. Il y a urgence à trouver une solution. Daniel MATHIEU insiste auprès de Jean Claude LIEBER pour qu'il rappelle à ses amis élus de la Vallée Longue qu'ils doivent participer au financement des crèches, où ils envoient leur enfants, car ce n'est pas le cas actuellement. Les deux C.C. des Hauts Gardons et la nôtre paient pour eux. Cette situation ne pourra pas durer. Une parenthèse de Camille LECAT est faite sur la réforme des rythmes scolaires. Ce sujet est repris par les élus dans le cadre du CEL.

Questions diverses :  
Lieu de vie du Salson :  
Maurice JEANNET in-

forme qu'un couple de gérants va reprendre l'activité du Salson. La SA d'HLM Lozère Habitations va racheter le bâtiment comme cela était convenu. Par cette vente, l'association « le Passage » va pouvoir rembourser ses dettes.

L'ouverture du local est prévue pour le 15 février/1er mars 2014, car il est nécessaire d'y faire quelques travaux de mise aux normes. Dans l'attente, les repreneurs cherchent un logement (F5 ou F6) pour engager la reprise de l'activité. La durée de la location est pour 6 mois ou 1 an. Maurice fait appel aux élus pour leur trouver un appartement qui convient.

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, la séance se termine à 18 heures.

## Décès de Rose SOUSTELLE

Les habitants de St FRÉZAL ont eu la douleur de perdre leur concitoyenne Rose SOUSTELLE, de Leyris-Bas, qui était née le 28 septembre 1918.

Elle s'est éteinte le 26 août dernier à la Maison de Retraite de VIALAS, où elle séjournait depuis quelques années, à l'âge de 94 ans.

Ses obsèques ont eu lieu à Leyris le 28 août, j'y ai représenté le Conseil Municipal. La cérémonie était solennelle et émouvante, en présence de nombreux parents et amis.

À sa fille Josette, qui vit seule dans la maison de famille, et qui a courageusement fait face à cette épreuve douloureuse, nous présentons nos condoléances et toute notre sympathie.

Jacques HUGON



Daniel Mathieu, président de la Communauté de Communes des «Cévennes au Mont-Lozère», son conseil communautaire et son personnel vous présentent leurs meilleurs voeux pour l'année 2014.

## Une nouvelle venue à Saint Maurice

Noély est née le 05 octobre à la maternité de Mende. C'est le premier bébé d'Estelle Auburtin et de Morgan Clermon, un jeune couple qui habite au village de Saint Maurice. Noély est arrivée avec un peu plus d'un mois d'avance sur les prévisions, ce qui a nécessité une dizaine de jours d'observation au service pédiatrie de l'hôpital de Mende avant le retour à Saint Maurice. Une précaution utile et rassurante pour les parents qui ont apprécié la qualité d'accueil et de soins et les bons conseils prodigués par les Personnels de ce service.

Noély est un joli bébé de 2,800 kg qui fait le bonheur de ce jeune couple sympathique. Les naissances ne sont pas si nombreuses dans notre petite commune et celle-ci représente un heureux événement. De grandes félicitations sont adressées aux jeunes parents, bien sûr, mais également aux grands-parents respectifs, Éric et Élisabeth Auburtin ainsi que Christian et Sabine Clermon. Nous avons aussi une pensée pour les arrière-grands-parents, Jacques et Simone Clermon qui résident loin de chez nous dans le Morbihan

Nous souhaitons la bienvenue à Noély et formons pour elle des vœux de bonheur et de longue vie.

Jean-Paul VELAY



## Concert de chant choral au Temple de VIALAS

Dimanche 10 novembre dernier à 17 heures, la chorale du Foyer Rural de St Frézal, « JACOPHONIE », a organisé, avec le concours de la prestigieuse chorale « TERRA MEMORIA » d'ALÈS, un concert de chant choral. Ce temple a une acoustique exceptionnelle, et les quelque 80 auditeurs ont écouté le répertoire poly-ethnique de Terra Memoria, et celui, en français, occitan, portugais, espagnol et noir américain, de Jacophonie.

Le Foyer Rural de Vialas a soutenu financièrement l'opération, qu'il en soit remercié vivement, ainsi que l'Église Protestante Unie de Vialas qui a permis l'utilisation de son temple pour ce concert.

Étant mal placé pour chanter les louanges de Jacophonie, je ne chanterai que celles de Terra Memoria qui, avec ses deux chefs de chœur, David GOLDSWORTHY et Pierre DE GOËR, a doucement enchanté l'auditoire.

Le concert s'est terminé par un chant commun anti-apartheid d'Afrique du Sud, « SENZENINA », et la soirée à la Maison du Temps Libre avec un pot de l'amitié bien mérité.

Les choristes et les auditeurs semblaient considérer le résultat, audio et non odieux, de cette triple prestation comme satisfaisant, si vous ne me croyez pas, interrogez-les.

Jacques HUGON





## Petite fête pour une belle étape

Le 3 août 2013 a eu lieu au Salson chez Christophe et Isabelle Duquenne une petite fête pour marquer la fin de leur crédit-bail

Petit historique : 1997, Fortuné Chabrol, ancien maire de la commune, désire vendre sa propriété du Salson, mais il pose comme condition que les repreneurs poursuivent l'activité agricole sur ce lieu. Deux familles sont disposées à venir s'installer, elles ont son agrément, mais pas les ressources suffisantes pour l'achat. Une solution se présente, le dispositif « ferme relais » qui permet à une commune d'acquérir avec les aides publiques une propriété agricole pour passer ensuite avec son repreneur un bail de location-vente. On raconte que les débats au Conseil Municipal furent animés : la commune ne prenait-elle pas un trop grand risque ? Ne privilégiait-elle pas certains sans pouvoir le faire pour d'autres ? Pourtant l'intérêt de la commune était bien de voir le hameau du Salson habité et cultivé par des résidents permanents.

Mais laissons la parole aux principaux intéressés :

« En septembre 1997, nous nous installons au salson, le crédit-bail est signé en mai 1998 avec la mairie.

Après 15 ans nous voilà propriétaires d'un des plus beaux hameaux de la commune de St Frézal de Ventalon.

L'agriculture, l'accueil touristique ainsi que celui d'enfants placés et les différentes activités que nous avons pu faire nous ont permis à nos filles et à nous mêmes d'évoluer et de vivre de belles années.

Nous tenons à remercier :

- Mr et Mme Chabrol. Cela a été un plaisir de vivre sur cette demeure et de pouvoir respecter cet engagement.
- Mr Passebois (maire à l'époque) et certains membres du conseil municipal qui ont soutenu et défendu la création de la ferme relais.
- Et toutes les autres personnes (voisins, habitant de la commune et des communes voisines, amis, parents) qui ont été présents moralement et physiquement pendant toutes ces années.

Isabelle et Christophe

■  
Maurice JEANNET

# Pourquoi ne pas... Habiter Mieux

*10 participants du territoire de la communauté de communes Des Cévennes au mont Lozère se sont mobilisés pour en savoir plus sur le programme Habiter Mieux...*

Gautier LACANAL de l'association HD (Habitat et Développement) a animé une soirée participative d'information sur le PIG (programme d'intérêt général) HABITER MIEUX porté par le conseil général de la Lozère, à 18 h, le Lundi 28 octobre, à l'écomusée du Pont de Montvert.

Ce programme a pour objectif de lutter contre la précarité énergétique, l'habitat indigne et dégradé, ainsi que l'autonomie des personnes.

Le public n'a pas hésité à poser des questions concrètes à notre intervenant qui a su satisfaire les diverses interrogations. Tout le monde est convaincu... des aides sont mobilisables (État, conseil général, communauté de communes, caisses de retraites...). À l'issue de cette présentation, ils ont pu laisser leurs coordonnées, afin de se lancer avec confiance dans le programme Habiter Mieux.

Vous aussi, vous êtes propriétaire d'un logement de plus de 15 ans qui est votre résidence principale, vous consacrez plus de 10 % de votre budget aux dépenses énergétiques, vous pensez pouvoir améliorer votre performance énergétique de 25 % en effectuant des travaux, vous avez des revenus modestes ou très modestes...

Contactez sans attendre l'association HD (Habitat et Développement). Ils vous accompagneront gratuitement dans les démarches de la constitution de votre dossier.

**Maison de l'Emploi  
et de la Cohésion Sociale  
«Des Cévennes au mont Lozère»**

## Contact

Habitat et Développement :  
10, Boulevard Lucien Arnault  
48000 Mende  
Tél. 04 66 31 13 33 ou  
N°Vert départemental (gratuit) :  
0 800 004 708

Pour toute information complémentaire, vous pouvez vous rendre à la  
**Maison de l'Emploi**  
**«Des Cévennes au mont Lozère» :**

*rue du quai  
48 220 Le Pont de Montvert -  
Tél. 04 34 09 06 14  
<http://cevennes-mont-lozere.fr>*



